

# LE LIVRE BLANC

*de l'économie sociale et solidaire*

53 propositions  
d'experts  
pour rendre  
le monde  
meilleur.

# Sommaire

<b>#édito</b> .....	<b>4</b>
Flavie Deprez - Carenews <i>Directrice associée</i>	
<b>Trombinoscope</b> .....	<b>6</b>
<b>Tentative(s) de définition</b> .....	<b>8</b>
<b>Rétrospective</b> .....	<b>10</b>
<b>En chiffres</b> .....	<b>12</b>
<b>Propositions des ministres</b> .....	<b>16</b>
53 propositions formulées par des experts, avec une ambition, une définition et un objectif.	
<b>Introduction</b> .....	<b>18</b>
Sylvain Reymond - Pro Bono Lab <i>Porte-Parole du gouvernement</i>	



« Pour nous, l'ESS est la norme de demain. »

# #édito

**Un livre blanc, regroupant 53 propositions issues de l'économie sociale et solidaire, rédigé par 19 personnalités du secteur élues par des internautes : vous êtes sérieux là ?**

Par notre métier, nous sommes au cœur de l'engagement. Notre ambition et mission, c'est de donner la parole à tous ses acteurs, et notamment à ceux de l'économie sociale et solidaire : pour nous, c'est la norme de demain.

Pendant la Social Good Week, nous avons choisi de donner le pouvoir à nos lecteurs pour leur permettre d'élire un gouvernement virtuel qui porterait haut les couleurs de l'ESS. Après une phase de propositions de candidatures, 19 personnalités du secteur ont été élues. Depuis, deux conseils des ministres se sont tenus afin d'écrire à 38 mains un grand livre blanc.

Pour avoir interviewé, écrit et échangé avec chacun de ces experts, pour les avoir vus réfléchir à ce projet, s'interroger sur les réseaux sociaux et débattre, nous avons la certitude que ce livre blanc est un document unique. Il représente la chance d'avoir 19 personnalités du secteur de l'engagement réunies pour bosser (dur) sur un projet collectif, avec pour seule ambition le bien commun, et une règle de transversalité qui interdit d'office les concurrences et les égos. Les conclusions de ces échanges, interviews et débats, coordonnées par l'équipe de Carenews et compilées ici, sont un outil précieux pour alimenter les réflexions de notre société.

**Ce livre rassemble 53 propositions qualitatives, intelligentes, sensibles et bien sûr solidaires. Elles sont représentatives du secteur ESS : elles sont concrètes, faciles à mettre en œuvre, et contribuent à un demain responsable, respectueux, durable. À un demain meilleur, et possible.**

Nous espérons que les messages de ce livre trouveront des oreilles attentives, et nous vous invitons surtout à les partager. Nous remercions chaque élu de son implication et de sa sincérité ; chacun des internautes qui a voté ou participé au débat ; chacun des lecteurs qui portera sa voix, ou en qui cela résonnera.

Nous sommes conscients de la responsabilité qu'implique le fait d'être le média des acteurs de l'engagement : envers ceux qui nous lisent, ceux sur qui l'on écrit, et ceux qui prennent la parole sur Carenews. Nous en sommes incroyablement fiers, surtout au regard des pages qui vont suivre.

Et nous laissons la parole à ce gouvernement.

**Flavie Deprez,  
Guillaume Brault  
et toute la Careteam.**

Vous les avez élus pour porter les couleurs de l'ESS  
et former le gouvernement Reboot idéal.

## Qui sont-ils ?



Charlotte Debray - La Fonda  
« Encourager les synergies entre  
les différents acteurs de la vie associative. »



Ericka Cogne - Institut Télecmaque  
« Favoriser l'émergence d'une génération épanouie  
et actrice du changement. »



Rodolphe Guoin - Fondation AP-HP  
« Réorganiser le financement de l'hôpital  
et fluidifier l'accès aux innovations de santé. »



Ingrid Brochard - MuMo  
« Rendre à l'art et à la culture  
leurs rôles de vecteur d'intégration sociale. »



Stéphanie Goujon - French Impact (Agence du Don en Nature)  
« Donner à l'ESS les moyens de réaliser ses actions. »



Christophe Robert - Fondation Abbé Pierre  
« Accueillir dignement toutes les personnes vulnérables. »



Lucie Basch - Too Good To Go  
« Engager les industriels, informer les consommateurs. »



Léa Thomassin - HelloAsso  
« Développer un numérique inclusif, responsable,  
et porteur des innovations de l'ESS. »



Stéphane Latxague - Surfrider Foundation  
« Placer l'écologie au cœur des politiques et du système français. »



Pierre-Emmanuel Grange - microDON  
« Un nouveau modèle économique et social ! »



Anne-Cécile Mailfert - Fondation des Femmes  
« Généraliser les solutions de proximité  
pour les femmes en situation de vulnérabilité. »



Gwénaëlle Thomas-Maire - Droits d'urgence  
« Garantir un droit accessible et une justice de qualité à tous. »



Cédric Larouenne - Fondation Accenture  
« Préparer les prochaines générations aux défis de demain. »

## Trombinoscope



Matthieu Dardaillon - Ticket for Change  
« Un métier épanouissant pour tous. »



Émilie Poisson - IMPACT Initiatives (Convergences)  
« Une mobilisation collective  
pour les Objectifs de Développement Durable. »



Philippe Oddou - Sport dans la Ville  
« Diffuser et généraliser la pratique sportive. »



Frédéric Cloteaux - Vivre FM  
« Vers une totale égalité des chances dans l'emploi. »



Guillaume Capelle - SINGA  
« Mieux prendre en compte les apports humains et intellectuels de l'étranger. »

# Tentative(s) de définition

L'économie sociale et solidaire (ESS), souvent considérée à tort comme un « tiers secteur », est avant tout un mode d'entreprise et de développement économique. L'ESS est présente de manière très concrète dans l'ensemble de l'écosystème français.



« Une autre économie existe, celle des sociétés dont la finalité n'est pas de rémunérer le capital. Elle s'appelle l'ESS. »

**Hugues Sibille**  
Président de la Fondation Crédit Coopératif  
Président du Labo de l'ESS

L'ESS est la conjonction de deux concepts dont l'histoire remonte au XIX<sup>e</sup> siècle :

✓ L'économie sociale, qui regroupe les structures qui, quel que soit leur domaine d'action, portent ces valeurs par nature dans leur statut juridique. Il s'agit des associations, des coopératives et sociétés de coopératives, des mutuelles et des fondations reconnues d'utilité publique.

✓ L'économie solidaire, qui mobilise la société civile et les entreprises pour trouver des moyens innovants de traiter des problématiques sociétales. Ces acteurs inventent des dispositifs pour agir, produire et échanger autrement, sans être déconnectés du marché, et favoriser ainsi un développement égalitaire, équitable et solidaire.

La philosophie de l'économie sociale et solidaire pourrait donc se résumer ainsi : l'humain prime sur le capital et le temps long prime sur le rendement immédiat.

# Quelles structures composent l'ESS ?

## #1

Les **coopératives**, les **mutuelles**, les **fondations** et les **associations** font par nature partie de l'ESS. Elles représentent la très grande majorité des emplois et de la création de richesse.

*MAIF, MACIF, Crédit Coopératif, Fédération Nationale des Caisses d'Épargne ...*

Depuis la loi du 31 juillet 2014, dite « Loi Hamon », les sociétés commerciales (SARL, SAS...) peuvent également intégrer le secteur de l'ESS.

## #2

Les sociétés commerciales, de « plein droit » : les **Entreprises adaptées** (EA et ESAT), entreprises ayant pour mission d'intégrer des travailleurs handicapés à plus de 80 % et les **Entreprises d'insertion par l'activité économique** (SIAE...) ayant pour mission d'intégrer des personnes exclues du marché de l'emploi.

Elles se sont fortement développées dans les années 2000.

*Ares, Table de Cana, Vita services, Adapei Papillons Blancs...*

## #3

Les sociétés commerciales, sous certaines conditions statutaires :

- poursuivre une mission d'utilité sociale et d'intérêt général,
- adopter une gouvernance démocratique prévoyant la participation des salariés voire des parties prenantes,
- opter pour une lucrativité limitée (encadrée) permettant de renforcer la structure et donc son utilité,
- limiter l'écart entre les salaires dans l'entreprise.

Pour officialiser leur appartenance à l'ESS, ces entreprises peuvent demander le label **ESUS** (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale) auprès de la Direccte (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi).

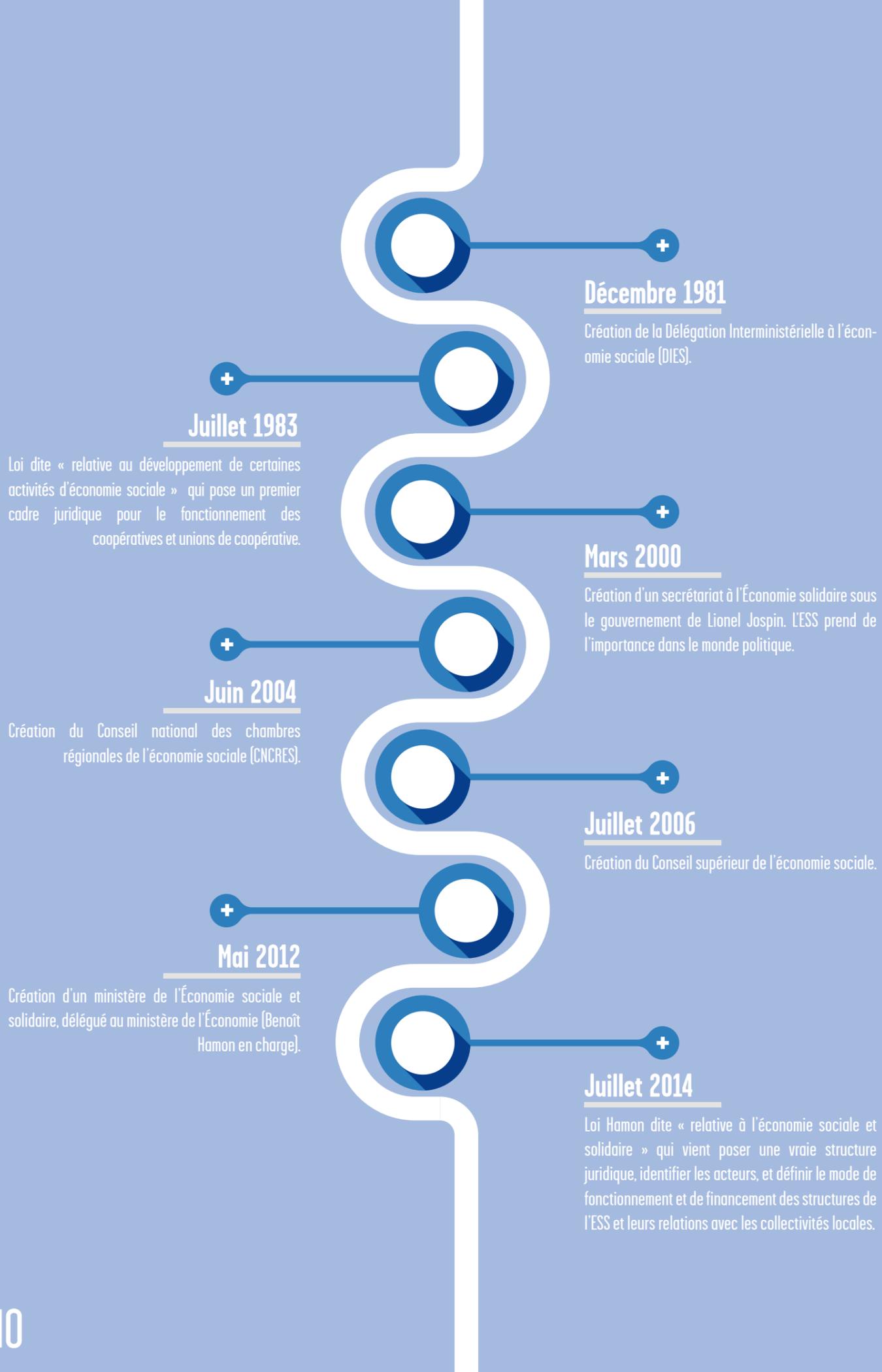
Elles constituent aujourd'hui la partie très dynamique du secteur.

*Simplon.co, Phenix, microDON, UpCycle et ... Carenews.*

# Rétrospective

En France, l'histoire moderne de l'ESS commence véritablement en 1980, lorsqu'une « **Charte de l'économie sociale** » est rédigée par les membres du Comité national de liaison des activités mutualistes, coopératives et associatives (CNLAMCA).

Cette charte proclame les objectifs d'utilité sociale de l'ESS, l'organisation démocratique et le but non lucratif des structures composant ce qui est alors désigné comme « **l'Économie Sociale** ».



# En chiffres...

En février 2018, l'Économie Sociale et Solidaire représente :



**L'ESS est un acteur de poids dans le tissu économique français.**

Depuis 2000, l'emploi dans le secteur de l'ESS a progressé de près de **24 %** ; et ce de manière régulière et continue, en dépit des différentes périodes de crise économique qu'a traversé la France.

Aujourd'hui, on retrouve des entreprises de l'ESS dans la plupart des secteurs d'activités, bien que certains soient plus concernés que d'autres :



Étude statistique du CNCRES, *Les entreprises de l'ESS dans les quartiers Politiques de la Ville*, février 2018.

**Bien que les entreprises du secteur de l'ESS n'aient pas une vocation lucrative, elles sont génératrices de richesse.**

**10 %**  
du PIB national  
en 2015

**700 000**  
recrutements prévus  
à l'horizon 2025

**En novembre 2016, l'Observatoire national de l'ESS prévoyait une hausse des recrutements liée en partie à d'importants départs en retraite.**

Étude de l'Observatoire national de l'ESS, *Départs à la retraite et opportunités d'emploi dans l'économie sociale et solidaire*, novembre 2016.

L'ESS est répartie sur l'intégralité du territoire français, mais de manière inégale.

D'après l'Observatoire national de l'ESS en 2013, l'ESS était particulièrement présente dans l'emploi des régions Bretagne et Pays de la Loire (entre 12,5 et 14,3 % de l'emploi).

À l'inverse, les régions Île-de-France, PACA et Centre-Val de Loire ont une part de l'ESS dans l'emploi inférieure à 10 %.

# Propositions

## Ministre de la Solidarité .....20 Stéphanie Goujon - French Impact

*Stabiliser le revenu des plus démunis avec un Revenu Minimum Social Garanti*

*Développer les flux d'affaires sociaux et économiques avec les structures de l'ESS*

*Dynamiser et sécuriser l'accès aux financements pour l'ESS*

## Ministre de la Vie associative .....24 Charlotte Debray - La Fonda

*Étudier les transformations de l'engagement et des modes d'action collective*

*Garantir aux associations de disposer des moyens nécessaires à leur action*

*Favoriser l'entrée des responsables associatifs dans la culture numérique*

## Ministre du Logement .....28 Christophe Robert - Fondation Abbé Pierre

*Augmenter l'offre de logements pour les ménages les plus modestes*

*Garantir l'accès et le maintien dans le logement*

*Refondre la procédure d'expulsion : prévenir plutôt que guérir*

## Ministre de l'Éducation .....32 Ericka Cogne - Institut Télémaque

*Travailler sur la connaissance de soi des jeunes au moins autant que sur les compétences*

*Inciter les jeunes à devenir acteurs du changement de la société française*

*Développer un programme national d'accès à l'entreprise, au sport et à la culture pour mettre fin à l'inégalité des chances*

## Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation .....36 Lucie Basch - Too Good To Go

*Favoriser la transparence des informations relatives aux produits sur l'ensemble de la chaîne alimentaire*

*Éduquer le consommateur autour de l'alimentation*

*Responsabiliser les industriels sur leur production par un système de bonus/malus*

## Ministre de la Santé .....40 Rodolphe Gouin - Fondation AP-HP

*Améliorer l'articulation entre l'action de la puissance publique et celle des acteurs de l'ESS*

*Replacer le patient au centre du processus de soins*

*Renforcer les capacités des acteurs de l'ESS en santé à porter leurs innovations*

## Ministre du Numérique .....44 Léa Thomassin - HelloAsso

*Faire du numérique un outil-clé des acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire*

*Lancer un appel à projet TechForGood pour faire émerger un « Firefox à la française »*

*Systématiser les bonnes pratiques en matière de numérique*

## Ministre de la Culture .....48 Ingrid Brochard - MuMo

*Former et sensibiliser à l'art à tout moment de la vie*

*Favoriser la mise en réseau et l'accès aux institutions culturelles*

*Instaurer un système de bonus pour les collectivités*

## Ministre de l'Environnement .....52 Stéphane Latxague - Surfrider Foundation

*Mettre le système juridique au service de l'environnement*

*Favoriser l'entrepreneuriat et la création d'emplois en matière de développement durable*

*Replacer les problématiques environnementales au cœur des débats internationaux et européens*

**Ministre de l'Emploi .....56**  
Matthieu Dardaillon - Ticket for Change

*Favoriser la reconversion vers un travail épanouissant*

*Démocratiser les carrières « à impact »*

*Accroître les moyens des SIAE et renforcer leur modèle opérationnel*

**Ministre de l'Économie .....60**  
Pierre-Emmanuel Grange - microDON

*Un modèle économique au service de l'impact social*

*Moins de coopératives de supermarchés, plus de supermarchés coopératifs*

*Transparence et réduction de la dette*

**Ministre du Développement international .....64**  
Émilie Poisson - IMPACT Initiatives

*Faire des Objectifs de Développement Durable la matrice des politiques publiques*

*Renforcer l'allocation de l'aide publique au développement*

*Favoriser l'engagement de tous dans le développement international en mobilisant l'ensemble des parties prenantes*

**Ministre du Droit des femmes .....68**  
Anne-Cécile Mailfert - Fondation des Femmes

*Installer une Maison des Femmes dans chaque département*

*Un congé paternité obligatoire pour une réelle égalité au travail*

*Inciter les femmes à faire carrière dans les métiers du numérique*

**Ministre du Sport .....72**  
Philippe Oddou - Sport dans la Ville

*Lutter contre l'obésité infantile en instaurant une pratique sportive systématique*

*Développer des infrastructures sportives de proximité*

*Rendre le sport plus accessible aux personnes en situation de handicap*

**Ministre de la Justice .....76**  
Gwénaëlle Thomas-Maire - Droits d'urgence

*Garantir l'accès au droit et à la justice à tous*

*Réformer l'aide juridictionnelle pour la rendre plus accessible*

*Réformer le système pénal dans une vision plus humaine*

**Ministre du Handicap .....80**  
Frédéric Cloteaux - Vivre FM

*Développer la mixité dans les classes*

*Sensibiliser les entreprises à l'embauche des travailleurs handicapés*

*Soutenir les startups dédiées à l'inclusion des personnes handicapées*

**Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.....84**  
Cédric Laroyenne - Fondation Accenture

*Initier les étudiants à l'Économie Sociale et Solidaire pour qu'ils deviennent des citoyens plus avertis des enjeux de société*

*Anticiper les métiers de demain en armant l'appareil de formation en conséquence*

*Accélérer la recherche en innovation sociale via des dispositifs fiscaux plus larges*

**Ministre des Affaires étrangères.....88**  
Guillaume Capelle - Singa

*Une politique des communs*

*Un nouvel ordre migratoire*



« Pourrait-il n'y avoir demain qu'une seule économie ? »

# introduction

**Sylvain Reymond - Pro Bono Lab**  
*Porte-parole du gouvernement*

À l'heure où l'entreprise classique se rêve à mission et s'interroge sur sa « raison d'être » ; à l'heure où chaque structure à finalité sociale se doit de générer un impact pour pouvoir être écoutée et suivie, pour pouvoir perdurer ; à l'heure des réconciliations souhaitées, exigées même, entre performance économique et efficacité sociale, se pose cette question : n'y aura-t-il demain qu'une seule économie ? Une économie plus sociale, une économie vraiment solidaire.

L'ESS inspire déjà les décideurs économiques qui font le choix de se projeter et d'investir pleinement l'avenir. Et si désormais ce monde-là, souvent observé de loin, parfois marginalisé parce que méconnu, devenait la source d'inspiration la plus vive, le terreau le plus fertile qui soit pour que notre société (re)fasse société ? Et si désormais ses acteurs devenaient, pour nos décideurs politiques, une ressource première, un vivier de solutions éprouvées et concrètes, applicables au quotidien ?

Ce sont indéniablement le sentiment et l'intuition qui se révèlent au fil de la lecture de ce livre blanc, au gré de ces 53 propositions. Ainsi, ce gouvernement virtuel, constitué de personnalités emblématiques et inspirantes de notre secteur, élues en règle par les lecteurs du média Carenews grâce à l'incroyable créativité de son équipe, a-t-il réussi à mettre les talents de chacun au service de cette conviction commune. L'économie sociale et solidaire, au-delà des clivages politiques, est un prisme à part entière de réflexion, d'action et de transformation de nos sociétés. Ainsi ce gouvernement a-t-il surtout permis à ces femmes et ces hommes de faire collectivement ce qu'ils ont choisi de faire au quotidien : incarner cette vision et se rendre utile pour la société.

Ce sont les propositions pragmatiques de femmes et d'hommes de terrain qui sont ici réunies. Des propositions visionnaires, pensées par des leaders d'un nouveau genre qui, en prise directe avec les réalités du monde actuel, ne se projettent vers un autre, meilleur, que par l'action permanente, par l'obligation d'innover sans cesse pour répondre aux urgences sociales et sociétales.

Le temps d'une expérience démocratique d'un nouveau genre, ces leaders de l'ESS sont devenus des ministres plus que crédibles. De leurs causes, ils ont fait des « ministères ». De confrontations d'expériences et d'expertises, de débats « interministériels » sont nées des propositions réalistes et immédiatement applicables, adressées désormais aux membres du gouvernement et autres gouvernances, bien réels. Et si demain l'ESS, ce monde observé de loin, inspirait celles et ceux qui, à son écoute et en la reconnaissant pleinement, veulent réinvestir l'avenir et faire que notre société (re)fasse véritablement société ?



« Donner à l'ESS les moyens de réaliser ses actions. »

# Ministère de la Solidarité

Stéphanie Goujon – French Impact

Diplômée de HEC, Stéphanie Goujon commence sa carrière dans un groupe de conseil, puis dans une agence de publicité.

À l'approche de la trentaine, et après la naissance de son premier enfant, elle ressent le besoin de devenir plus directement utile à la société et de donner plus de sens à sa réussite professionnelle.

Elle commence comme bénévole dans l'équipe de lancement de l'Agence du Don en Nature (ADN), puis quitte sa carrière publicitaire en 2009 pour en devenir la directrice générale. Après 10 ans à ce poste, elle rejoint l'association French Impact, dont elle prend la direction générale.

Elle est également membre du Conseil économique, social et environnemental (CESE) au titre de la protection de la nature et de l'environnement pour le mandat 2015-2020, et vice-présidente du Mouvement des entrepreneurs sociaux (Mouves).

Elle a été lauréate Femmes en Or pour la catégorie Environnement en 2013, et chevalier de l'ordre national du Mérite en 2016.

#1

## Stabiliser le revenu des plus démunis avec un Revenu Minimum Social Garanti

**Unifier les bases ressources avec la mise en place d'un Revenu Minimum Social Garanti (RMSG), accessible dès la majorité et versé en fonction des revenus.**

Le système français de minima sociaux est aujourd'hui remis en question au regard de sa complexité : il n'existe pas moins de dix dispositifs d'allocation, dont les critères d'éligibilité sont si hétérogènes et flous qu'ils mènent à un important phénomène de non-recours. Ainsi, environ 35 % des potentiels bénéficiaires du RSA ne feraient pas valoir leurs droits.

La persistance d'une importante pauvreté en France interroge sur l'efficacité et la pertinence de ce système de minima sociaux : en 2015, 8,9 millions de personnes étaient en situation de pauvreté (selon la définition donnée par l'INSEE), soit 14,2 % de la population. Malgré des progrès évidents, ce taux continue d'augmenter (12,6 % en 2004).

La révision de notre système de minima sociaux, fluctuant, complexe et illisible, doit être accélérée et notamment dans le sens de l'unification des bases ressources, en mettant en place un Revenu Minimum Social Garanti accessible dès 18 ans, et versé individuellement en tenant compte des revenus.

Le RMSG fusionnerait les minima sociaux existants dans une « couverture socle commune » et se substituerait ainsi à tous les minima sociaux, à l'exception de l'allocation pour demandeur d'asile (ADA) et uniquement partiellement à l'allocation aux adultes handicapés (AAH) et à l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA). Pour ne pas créer de distorsion, des compléments spécifiques seraient alloués aux bénéficiaires de l'AAH et de l'ASPA.

Donner plus de latitude aux personnes les plus démunies en stabilisant un revenu social individualisé, et leur permettre de consacrer leur énergie à l'essentiel : chercher un travail, un logement, s'occuper de ses enfants, investir dans l'avenir et dans la communauté...

#2

## Développer les flux d'affaires sociaux et économiques avec les structures de l'ESS

**Promouvoir l'offre des organisations de l'ESS auprès des pouvoirs publics et des grands comptes pour accélérer les collaborations entre les différents acteurs.**

**Faciliter les synergies via des rencontres d'affaires, et favoriser l'accès à l'offre par la réalisation d'un listing national de tous les entrepreneurs sociaux par secteur d'activité et par territoire.**

**Prendre en compte le respect des clauses sociales et environnementales dans les critères de sélection du marché (entre 5 et 20 % de la note), et plus seulement en tant que critère d'exécution pouvant donner lieu à des pénalités en cas de manquement.**

La commande publique et la commande privée représentent un levier majeur de développement des entreprises de l'ESS. Aujourd'hui, trop peu d'entreprises publiques ou privées ont recours aux entreprises sociales, à cause notamment d'une méconnaissance des offres de services proposées.

Par ailleurs, on constate que les clauses sociales et environnementales sont présentes dans seulement 6,2 % des marchés publics supérieurs à 90 000 euros. Le potentiel de ces clauses et de l'impact social et environnemental lié est important.

Fixer, à l'horizon 2022, l'objectif de 50 % d'appels d'offres incluant des clauses sociales et environnementales, y compris pour les marchés de prestations intellectuelles.

#3

## Dynamiser et sécuriser l'accès aux financements pour l'ESS

**Mettre en place un dispositif alternatif ou plus puissant d'incitation fiscale, pour favoriser à nouveau les dons au profit des associations et des fondations.**

**Renforcer les modes dits « alternatifs » de financement et inciter les associations à recourir à la finance solidaire, au microcrédit ou encore au crowdfunding.**

Avec la fin de l'impôt sur la fortune (ISF) au profit de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) lors de la loi de finances 2018, les dons au profit des fondations et des associations auraient chuté de 50 % entre 2017 et 2018, d'après une estimation de France Générosités. La transformation de cet impôt a réduit de manière significative l'assiette des assujettis, et en conséquence, le nombre de donateurs.

Les dons constituant une source de financement majeure pour les fondations et les associations, cette réforme les laisse exsangues, et pose un sérieux problème quant à la pérennité de leur activité. L'enjeu pour les fondations et les associations est dès lors de trouver de nouvelles sources de financement et de les développer.

Systematiser les subventions pour les associations, pour leur permettre d'inscrire et de sécuriser leur action d'intérêt général dans la durée dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs.

### La bonne pratique à suivre

En Allemagne, le don (financier ou en nature) fait à une fondation de droit privé qui poursuit un but d'intérêt général ou à une fondation de droit public est à 100 % déductible de l'impôt sur le revenu (jusqu'à 20 450 euros par an pour un particulier et 20 % du chiffre d'affaires pour une entreprise).



*« Encourager les synergies  
entre les acteurs de la vie associative. »*

## Ministère de la Vie associative

Charlotte Debray – La Fonda

L'intérêt général est le fil conducteur du parcours de Charlotte Debray : étudiante en urbanisme, elle fait une pause dans son cursus pour faire du bénévolat... et ne reprend finalement jamais ses études !

Elle commence chez Unis-Cité, une association créée en 1995. Pionnière en France, elle inaugure le concept du service civil, aujourd'hui service civique. Charlotte Debray y travaille pendant 12 ans, à différents titres.

Après avoir travaillé pour de grands groupes, comme Microsoft ou l'IMS-Entreprendre au pôle mécénat ou RSE, elle revient à Unis-Cité pour prendre la direction du pôle Île-de-France pendant un an et demi.

En 2010, elle rejoint la Fonda, une association qui se définit comme le laboratoire d'idées du monde associatif. Pour valoriser les associations et les accompagner dans les transitions qu'elles vivent, Charlotte et son équipe [de salariés et de bénévoles] mobilisent des expertises d'horizons divers et partagent des connaissances propres à nourrir les choix stratégiques des responsables associatifs. Mais elle est surtout fundraiser de l'association, qui compte d'importants mécènes comme la Fondation SNCF, la Fondation du Crédit coopératif, la Fondation de France, la Macif, la Fondation la France s'engage, la Fondation Schneider Electric ou la Caisse des Dépôts.

# #1

## Étudier les transformations de l'engagement et des modes d'action collective

**Mesurer et reconnaître la participation des citoyens engagés dans les associations, que ce soit à titre personnel, sur le temps libre ; ou à titre professionnel, en mécénat de compétences sur le temps de travail.**

Le secteur associatif est en permanente évolution. De nouvelles pratiques émergent et se généralisent, encouragées par l'essor du numérique. Les causes privilégiées du bénévolat évoluent avec le contexte national et international, le profil des bénévoles se transforme avec l'augmentation des services civiques et l'engagement croissant des jeunes. De nouvelles formes de bénévolat prennent de l'importance, notamment le mécénat de compétences.

Cependant, les chiffres les plus récents à disposition en matière d'engagement associatif proviennent d'initiatives privées, dont la rigueur et la régularité sont malheureusement insuffisantes pour mesurer avec exactitude toutes ces évolutions démographiques, économiques, numériques, écologiques.

Pouvoir mesurer et valoriser la contribution des associations à la création de valeur économique et sociale sur les territoires et à la réduction des coûts pour la puissance publique, et identifier les personnes bénéficiaires de l'action associative.

# #2

## Garantir aux associations de disposer des moyens nécessaires à leur action

**Prolonger et assurer le chaînage des dispositifs d'accompagnement dédiés aux associations. Sanctuariser un cadre fiscal favorable à l'engagement de tous pour sécuriser et encourager les dons, le legs ou encore le pro bono.**

Bien que les associations fassent preuve d'une grande résilience, la majeure partie d'entre elles font face à une précarité financière chronique, alors que les aides publiques se font de plus en plus rares, avec des fonds propres insuffisants pour envisager le moindre investissement en recherche & développement sociétal. Malgré elles, les associations se retrouvent en situation de compétition, notamment pour le leadership médiatique. Ce contexte énergivore est une source de stress contreproductive.

Paradoxalement, alors que les besoins sociaux et environnementaux explosent et que les réponses associatives sont largement reconnues comme pertinentes, les associations, faute d'un soutien minimum garanti par la puissance publique, sont en train de devenir l'objet de leur propre combat.

Tant sur le plan de la stratégie que sur le modèle économique, la gestion des ressources humaines, ou la communication et la réglementation, les besoins d'accompagnement sont nombreux.

Il faut prolonger et assurer le chaînage des dispositifs d'accompagnement dédiés aux associations, notamment le DLA (Dispositif Local d'Accompagnement), ADASI (Association pour le Développement de l'Accompagnement à la Stratégie et à l'Innovation de l'intérêt général) ou encore le FDVA (Fonds pour la formation des responsables associatifs).

Parallèlement, au nom de l'intérêt général auquel répondent les associations, il faut sanctuariser un cadre fiscal favorable à l'engagement de tous pour sécuriser et encourager les dons, le legs ou encore le *pro bono*.

Soulager les associations sur la question financière pour leur permettre d'accomplir sereinement et efficacement leur mission.

### La bonne pratique à suivre

En Finlande, la loterie nationale est un organisme public et ses bénéfices sont redistribués par le gouvernement, notamment aux associations à but non lucratif.

# #3

## Favoriser l'entrée des responsables associatifs dans la culture numérique

**Structurer un programme de montée en compétences numériques de l'écosystème associatif.**

La transition numérique impacte l'ensemble des activités humaines, et les associations ne sont pas épargnées par ces changements. L'accélération connue ces dernières années donne à l'entrée des associations dans la culture numérique un caractère urgent, même si certaines ont déjà amorcé le virage.

Au-delà de la maîtrise des outils et de la capacité d'investissement que cela engendre, il s'agit de comprendre les enjeux sociaux, économiques et politiques qui sont derrière ces outils.

Des initiatives comme le PANA (Point d'Appui au Numérique Associatif), un programme lancé par HelloAsso, la Fonda et le Mouvement associatif proposant des outils de formation et des ressources en ligne, doivent être soutenues, évaluées pour être améliorées et déployées à plus grande échelle.

Créer un maillage sur tout le territoire, pour que chaque association puisse repérer près de chez elle une personne ou une organisation apte à lui prêter main-forte sur des problématiques relatives au numérique.



*« Accueillir dignement toutes les personnes vulnérables. »*

# Ministère du Logement

Christophe Robert – Fondation Abbé Pierre

Auteur d'une thèse sur les gens du voyage en France dont il a fait un livre en 2007, Christophe Robert a exercé pendant 10 ans une activité de chercheur dans un bureau d'études à Paris sur les thèmes de l'habitat, de l'exclusion, et de la politique de la ville.

Il rejoint la Fondation Abbé Pierre en 2004. D'abord en tant que directeur d'étude, en charge de la coordination du rapport annuel sur le mal-logement en France, en tant que délégué général adjoint, puis en tant que délégué général.

Fervent militant du « logement d'abord », Christophe Robert ne se limite pas à la Fondation Abbé Pierre pour porter son message : il est aussi membre du Comité d'évaluation et de suivi de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU), de la Commission nationale consultative des gens du voyage, de la Commission nationale Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU), du Comité de suivi de la mise en œuvre du droit au logement opposable et de l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale (ONPES).

# #1

## Augmenter l'offre de logement pour les ménages les plus modestes

**Mettre la priorité sur une offre d'hébergements respectueux de la dignité des personnes tout au long de l'année, à travers deux leviers : l'augmentation de la construction de logements sociaux et la mobilisation de logements privés à vocation sociale.**

En France, en 2018, 4 millions de personnes souffrent de mal-logement ou d'absence de logement personnel. Outre ces situations extrêmes, 12,1 millions de personnes sont touchées à des degrés divers par la crise du logement. Au total, 15 millions de personnes sont concernées, à un titre ou à un autre, par la crise du logement. Dans certains départements français, en particulier à Paris, en Seine-Saint-Denis et dans les départements d'outre-mer, l'offre de logements apparaît insuffisante et inadaptée aux besoins et aux capacités financières des ménages les plus modestes.

Il s'agit d'œuvrer au profit de ces ménages, dans la logique du « logement d'abord ». Priorité à une offre d'hébergements respectueux des libertés et de la dignité des personnes, et ce toute l'année, pour rompre avec la gestion saisonnière de l'hébergement. Cette politique peut être menée par l'action de deux leviers.

Le premier est l'augmentation de la construction de logements sociaux. Cela suppose une augmentation significative des aides à la pierre pour la construction de logements sociaux ; mais aussi de libérer davantage de terrains publics, de multiplier les mécanismes innovants de démembrement de la propriété des sols et du bâti (coopératives d'habitants, baux emphytéotiques, organismes fonciers solidaires), et de garantir aux acteurs du logement une visibilité à moyen terme via une loi de programmation pluriannuelle.

Le second est la mobilisation de logements privés à vocation sociale, en privilégiant des niveaux de loyers sociaux, ce qui permet aussi de participer à la modération des loyers. La mobilisation du parc privé à des fins sociales a l'avantage d'être très rapide et permet de répondre à des situations d'urgence. De plus, s'agissant d'un parc déjà existant, elle n'entre pas en concurrence avec la construction de HLM et permet au contraire de lutter contre le fléau des logements vacants.

Les abattements fiscaux existants doivent être remplacés par un crédit d'impôt proportionnel à l'effort de baisse de loyer consenti par rapport au marché. Il doit compenser une partie de l'écart entre les loyers de marché et le loyer réduit, et être associé à une exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties.

**Construire 150 000 logements sociaux par an, dont 60 000 logements très sociaux (à très faible loyer), et mobiliser 50 000 logements privés à vocation sociale par an.**

### La bonne pratique à suivre

Aux Pays-Bas, le parc de logements est composé à 34 % de logements sociaux : il s'agit du taux le plus important d'Europe.

# #2

## Garantir l'accès et le maintien dans le logement

**Mettre en place une garantie universelle des loyers pour protéger les ménages modestes, revaloriser l'Aide Personnelle au Logement (APL) et mettre activement en œuvre l'encadrement des loyers.**

L'accès au logement est une question cruciale, mais reste difficile pour les ménages les plus modestes, qui pourraient honorer le loyer mais dont les revenus ne permettent pas de constituer une garantie pour les bailleurs. Le dispositif d'une garantie universelle des loyers, prévu par la loi ALUR, a malheureusement été abandonné, et la garantie VISALE, qui a été créée pour pallier cette absence, reste d'application trop restrictive.

Parallèlement, les aides au maintien dans le logement, principalement les APL, sont parmi les premières à subir de plein fouet les rabotages budgétaires. La baisse de ces aides, décidée en 2017, touche sans distinction 6,5 millions de bénéficiaires, mais se révèle particulièrement cruelle pour les ménages les plus pauvres.

Garantir l'accès et le maintien de tous dans le logement passe par plusieurs mécanismes. D'abord, la mise en place d'une garantie universelle des loyers, protégeant tous les ménages les plus modestes. Cette garantie profiterait aux bailleurs, mieux indemnisés, aux locataires, qui accéderaient plus facilement et sans caution au logement, et à l'État, pour lequel les frais seraient diminués en cas d'expulsion.

La revalorisation des APL, aujourd'hui rabotées par diverses mesures d'économies et de « recentrage », est essentielle pour les ménages précaires. Enfin, il s'agit de mettre en œuvre de manière efficace les encadrements de loyers prévus par la loi ELAN dans les agglomérations « tendues ».

**Instaurer une garantie généralisée qui engloberait les risques d'impayés, la vacance et les dégradations.**

# #3

## Refondre la procédure d'expulsion : prévenir plutôt que guérir

**Amorcer un accompagnement vers le relogement en amont de la procédure d'expulsion.**

Le nombre d'expulsions locatives ne cesse de croître. Cette hausse découle de la paupérisation d'une partie de la population, touchée par des loyers et des charges trop élevés et par une fragilisation des mécanismes d'aides au logement. Alors que les chances de régulariser la situation diminuent au fur et à mesure qu'augmente le montant de la dette, le constat est partagé : la prévention des expulsions intervient beaucoup trop tard, ce qui a des conséquences dramatiques dont le coût est ensuite bien plus élevé pour la société.

Certaines pratiques vertueuses en matière d'expulsion sont aujourd'hui mises en œuvre de manière aléatoire. Elles doivent être généralisées pour renforcer la prévention et le traitement de l'impayé au stade préjudiciaire : intervenir plus tôt en allant vers les ménages, individualiser les réponses, faire intervenir les partenaires institutionnels et associatifs...

Au stade judiciaire, le locataire doit pouvoir faire valoir efficacement ses droits, ce qui implique un décloisonnement des approches sociales, administratives et juridiques, et la mise en œuvre d'un accompagnement global.

Après résiliation du bail, il est essentiel de développer une logique de relogement plutôt que d'expulsion. Le préfet, informé aux prémices de la procédure, peut éviter le concours de la force publique via le fonds d'indemnisation des propriétaires, le temps de trouver des solutions alternatives de relogement ou d'échelonnement de la dette.

**Favoriser le relogement plutôt que l'expulsion, en explorant les différentes possibilités légales et humaines.**



*« Favoriser l'émergence d'une génération épanouie  
et actrice du changement. »*

# Ministère de l'Éducation

Ericka Cogne – Institut Télémaque

Surnommée « Sœur Emmanuelle » par ses camarades d'école, Ericka Cogne a dès son enfance la passion d'aider les autres.

Après un diplôme à l'ESC Montpellier, elle commence sa carrière dans les ressources humaines chez Danone, à Londres et à Paris.

À 25 ans, elle part pour les Philippines, dans le but de convaincre des chefs d'entreprise d'investir dans un programme de formation pour les jeunes issus de milieux très pauvres, les « Passerelles Numériques ».

En 2011, elle prend la tête de la Fondation Accenture, après y avoir travaillé plusieurs années.

En 2016, elle quitte son poste pour devenir la directrice générale de l'Institut Télémaque.

# #1

## Travailler sur la connaissance de soi des jeunes au moins autant que sur les compétences

**Apprendre le savoir-faire mais également le « savoir-être », complémentaires dans le développement personnel. Ce travail doit être initié dès le plus jeune âge.**

Si la notion de « savoir-être » a fait son apparition depuis quelques années dans l'appareil éducatif, la mise en place concrète d'outils de développement personnel relève encore de l'exception, voire de l'initiative privée par le recours à des associations ou des structures spécialisées.

Dans l'enseignement supérieur, des initiatives apparaissent progressivement ; les grandes écoles (notamment les écoles d'ingénieurs et les écoles de commerce) et certaines universités ont pris conscience de l'importance, pour l'employabilité de leurs étudiants, d'une meilleure connaissance de soi.

En comparaison, les enseignements primaire et secondaire accusent un important retard, alors que le développement et l'acquisition de la connaissance de soi devraient se faire le plus tôt possible pour être réellement intégrés par les jeunes générations.

**Dès le collège, des ateliers de gestion des émotions et de confiance en soi doivent être mis en place, soit en faisant intervenir des prestataires externes, soit en assurant la formation des professeurs à l'animation d'ateliers.**

### La bonne pratique à suivre

Au Danemark, des cours de gentillesse, d'empathie et d'expression des émotions sont obligatoires dans les écoles pour les élèves de 6 à 16 ans.

# #2

## Inciter les jeunes à devenir acteurs du changement de la société française

**Mettre en place des ateliers à thème « Change ta société » dès le primaire ou le collège pour sensibiliser les jeunes et faire naître des vocations d'entrepreneurs sociaux.**

**Diffuser des campagnes nationales de valorisation de parcours d'entrepreneurs, d'artistes, de sportifs issus des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV), pour donner aux jeunes plus de sources d'inspiration.**

Selon une étude menée par le Baromètre de l'Entrepreneuriat Social en 2017, 60 % des jeunes entre 18 et 24 ans sont attirés par le secteur de l'ESS, soit pour y travailler soit pour y lancer leur propre structure.

Cependant, cette même étude constate que l'entrepreneuriat social souffre encore d'un manque de notoriété auprès du grand public : seul 37 % du panel de personnes interrogées avait entendu parler de la notion d'entrepreneuriat social, et 61 % de la notion d'économie sociale et solidaire.

Les jeunes doivent prendre conscience qu'ils peuvent devenir acteurs de la transformation positive de la société, et que l'entrepreneuriat social n'est pas qu'un mode marginal d'entrepreneuriat, mais bien un levier puissant pour répondre aux nouvelles problématiques nationales.

# #3

## Développer un programme national d'accès à l'entreprise, au sport et à la culture pour mettre fin à l'inégalité des chances

**Instaurer une stratégie sur mesure au regard des besoins spécifiques de chacun.**

**Les établissements scolaires doivent s'appuyer sur les vecteurs d'insertion et de réduction des inégalités, tels que la connaissance de l'entreprise, le sport et la culture, auxquels l'accès doit être favorisé pour les jeunes scolarisés dans les quartiers prioritaires.**

Aujourd'hui en France, les inégalités sociales se perpétuent de manière inquiétante, faisant stagner la mobilité intergénérationnelle. Face à ce constat, c'est le système éducatif qui est pointé du doigt. Une étude PISA (Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves) de 2015 démontrait que le système éducatif français fait partie des plus inégalitaires et reproducteurs d'inégalités parmi tous les pays de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Économiques).

L'OCDE considère à ce titre que l'investissement en matière d'éducation et la réduction des inégalités sont intrinsèquement liés. L'école devrait pouvoir jouer pleinement son rôle de « correcteur » des inégalités de départ, si des moyens suffisants sont mis à sa disposition.

**Des dispositifs de tutorat et de sensibilisation doivent être mis en place dès l'école primaire pour améliorer la confiance en soi, le réseau et l'ouverture socio-culturelle des jeunes issus de milieux modestes, pour soutenir l'action des professeurs dans les zones particulièrement difficiles.**



« Engager les industriels, informer les consommateurs. »

## Ministère de l' Agriculture et de l'Alimentation

Lucie Basch – Too Good To Go

Centralienne, Lucie Basch commence sa carrière en intégrant le *graduate program* d'une grande entreprise de l'agroalimentaire.

Elle découvre alors les processus de production d'une alimentation standardisée, produite à grande échelle, sans considération pour la santé des consommateurs ni pour l'environnement. Peu à peu, elle sent que son univers professionnel est en décalage total avec ses valeurs et ses idéaux. Elle se rend en Norvège pour réfléchir à une solution innovante en matière de gaspillage alimentaire.

Elle élabore alors le concept de ce qui allait devenir Too Good To Go, un système permettant de collecter les invendus des restaurants et des commerces. Elle lance un appel à collaborations sur le site Ouishare et constitue peu à peu sa future équipe. Officiellement lancée en juin 2016, l'application Too Good To Go est aujourd'hui présente dans toute la France, et s'est implantée dans 8 pays.

Elle reçoit en 2018 le prix Margaret, remis dans le cadre de la Journée de la Femme Digitale. La même année, elle est aussi élue Femme d'Influence dans la catégorie Économique Espoir.

#1

## Favoriser la transparence des informations relatives aux produits sur l'ensemble de la chaîne alimentaire

**Rendre les valeurs nutritionnelles du produit, son impact sur la santé ainsi que sur l'environnement facilement identifiables par le consommateur.**

**Établir un système global de notation par couleur pour permettre une évaluation claire et harmonisée de ces valeurs.**

Aujourd'hui, les consommateurs sont de plus en plus déconnectés des aliments et des produits qu'ils achètent. Parallèlement, au bout de la chaîne, les industriels se contentent de respecter les normes de fabrication des produits et de produire le strict minimum d'informations exigées par les lois, qui n'est pas suffisant en termes de transparence pour le consommateur. Chaque produit a un coût environnemental, social et sanitaire qu'il faut clairement inscrire sur son emballage.

Les valeurs nutritionnelles du produit, son impact sur la santé du consommateur et sur l'environnement doivent être facilement identifiables. Il s'agit de rendre visible la manière dont le produit a été cultivé, transformé et transporté, pour déterminer son empreinte carbone. Cette empreinte carbone comprend le mode de culture, le mode de transport, l'origine, et le mode de transformation en équivalent CO<sub>2</sub>.

Un système global de notation de couleur, allant du vert (produit aux valeurs nutritionnelles hautes et à la composition saine et/ou à l'empreinte carbone neutre) au rouge (produit présentant des risques pour la santé et/ou à l'empreinte carbone très importante), doit donc être clairement établi par une agence indépendante et publique, qui définirait un système clair et harmonisé d'évaluation de ces valeurs.

Responsabiliser tous les acteurs de la chaîne de consommation, du producteur au consommateur.

#2

## Éduquer le consommateur autour de l'alimentation

**Éduquer le consommateur à tout âge et à tous les stades de la vie. Renforcer, dans les écoles, le lien entre les enfants et l'agriculture.**

**Mener des campagnes de sensibilisation dans l'espace public, notamment dans les lieux de consommation.**

Par manque de temps et d'information, les consommateurs perdent le savoir sur la valeur des aliments et des nutriments, comment les cuisiner, la saisonnalité des produits ou les façons d'éviter le gaspillage alimentaire chez eux. Les consommateurs doivent devenir acteurs de leurs habitudes : choisir un aliment pour son impact environnemental et social, consommer local, connaître les alternatives à la viande, être informés sur les dates de péremption, les manières de conserver les aliments, éviter le gaspillage alimentaire...

Dans un monde d'opulence, il est essentiel d'éduquer et de sensibiliser le consommateur, de lui donner tous les outils pour être maître de ses choix de consommation, sans tomber dans la diabolisation de certaines habitudes et en luttant contre l'indifférence.

L'éducation du consommateur doit se faire à tout âge, à tous les stades de la vie. À l'école, le lien entre les enfants et l'agriculture doit être renforcé, notamment par des visites pédagogiques dans les fermes.

Le rapport des enfants à la nourriture et à l'alimentation doit être éduqué, par des cours de cuisine, la mise en place d'un potager dans l'école, des outils pédagogiques et ludiques.

La sensibilisation passe aussi par l'espace public, par l'intermédiaire de campagnes de sensibilisation, d'espaces pédagogiques en ville comme en campagne, d'émissions de culture... Enfin, cette sensibilisation doit se faire dans les lieux de consommation eux-mêmes (supermarchés, marchés, artisans, entreprises).

Développer une culture généralisée de la nourriture saine et des réflexes en matière d'alimentation.

#3

## Responsabiliser les industriels sur leur production par un système de bonus/malus

**Répercuter directement, sur le prix des produits, les externalités environnementales et sociales, négatives ou positives, que leur production et leur consommation engendrent.**

Les industriels ont leur part de responsabilité dans ce changement de paradigme. En tant que producteurs et transformateurs, ils ont la main sur la façon dont nos aliments sont traités et transformés. Cette responsabilisation se retranscrit tout au long de la chaîne, de la production à la distribution.

Aujourd'hui, son prix ne reflète pas la réalité de l'impact d'un produit, bien au contraire. Par exemple, une pomme bio, cultivée sans pesticides, à 30 kilomètres de son point de vente, coûte en moyenne 163 % plus cher qu'une pomme issue de l'agriculture conventionnelle, à des centaines de kilomètres de son point de vente et dont le mode de production a une empreinte carbone importante (Étude UFC-Que Choisir).

La part consacrée à l'alimentation dans le budget moyen des ménages a fortement diminué (35 % en 1960 contre 20 % en 2014). S'ensuit une perte de la valeur que l'on attribue à notre alimentation. Cette distanciation favorise le gaspillage alimentaire et le désintérêt. Il est primordial de redonner de la valeur à nos aliments, et cela passe par une politique de prix qui inclut les réalités environnementales et sociales de leur production.

Il convient de mettre en place un système de bonus/malus qui serait directement répercuté sur les prix des produits. Autrement dit, les externalités environnementales et sociales, négatives ou positives d'un produit seront intégrées directement à son prix. Ce système permettrait de donner un signal prix sur les produits « éthiques », ce qui responsabiliserait les industriels et serait un premier pas vers un changement de toute la chaîne de valeur de production et de consommation.

Modifier les comportements des industriels pour les inciter à favoriser la logique des circuits courts, de l'agriculture raisonnée, du respect des sols, de la biodiversité et de la santé.

### La bonne pratique à suivre

La Hongrie a instauré, en 2011, une taxe sur la « malbouffe », sur les aliments comme les boissons, considérés comme mauvais pour la santé.



*« Réorganiser le financement de l'hôpital  
et fluidifier l'accès aux innovations de santé. »*

# Ministère de la Santé

Rodolphe Gouin – Fondation AP-HP

Diplômé de Sciences Po Bordeaux et docteur en sciences politiques, Rodolphe Gouin est familier des milieux du mécénat et de la santé.

En 2010, il crée la Fondation Bordeaux Université, une fondation qui regroupe les quatre universités de Bordeaux, le CHU de la ville et toutes les écoles bordelaises (écoles de commerce, d'ingénieurs, Sciences Po, etc.), qu'il a dirigée pendant 6 ans : la fondation récoltera plus de 13 millions d'euros de dons durant cette période.

En juillet 2016, il est nommé à la tête de la Fondation de l'AP-HP (Hôpitaux de Paris) pour la recherche, récemment créée. Il dirige une équipe d'une quarantaine de personnes, et en deux ans, plus de 10 millions d'euros ont été récoltés.

#1

## Améliorer l'articulation entre l'action de la puissance publique et celle des acteurs de l'ESS

**Instaurer dans les lieux de pouvoir et de décision, ainsi que dans les esprits, l'intérêt d'une plus grande coopération pour un meilleur accompagnement des patients.**

**Intégrer pleinement l'apport des acteurs de l'ESS aux parcours de santé pour que celui-ci ne se limite pas à la consultation médicale et à l'hospitalisation.**

Les besoins sanitaires dépassent largement les limites de la consultation médicale ou de l'hospitalisation, et cette tendance va en s'accroissant. Ce phénomène s'explique par une raison démographique (vieillesse de la population), une raison économique (coût élevé de l'hospitalisation face au moindre coût de l'ambulatoire) et une raison technologique (accès progressif à l'offre de soins depuis le domicile). Or, ni la médecine de ville, ni l'hôpital ne peuvent assurer le nécessaire suivi à domicile, l'accompagnement et le soutien dont les patients et leur famille ont besoin.

Les acteurs de l'ESS se caractérisent notamment par leur capacité à assurer des soins et services de proximité, en amont ou en aval de l'offre médicale traditionnelle. L'enjeu majeur est donc d'intégrer pleinement l'apport des acteurs de l'ESS aux parcours de santé pour que ceux-ci ne se limitent pas à la consultation médicale et à l'hospitalisation.

Il s'agit d'instaurer dans les lieux de pouvoir et de décision, ainsi que dans les esprits, l'intérêt d'une plus grande coopération, dont les patients ont aujourd'hui besoin. Cette articulation peut se faire par une meilleure représentation des acteurs de l'ESS de la santé au sein de la gouvernance des Groupes Hospitaliers de Territoire (GHT), aujourd'hui obligatoires pour tous les établissements publics de santé et dont le but est d'inciter les établissements de santé à mutualiser leurs équipes médicales et à répartir les activités de façon à ce que chaque structure trouve son positionnement dans la région.

Les établissements ayant la liberté de choix des partenaires et/ou associés pour la constitution des GHT, l'intégration de plus d'acteurs de l'ESS permettrait de mieux prendre en compte les besoins réels de la population de chaque territoire, et d'assurer, notamment aux publics les plus fragiles, un soutien plus complet et adapté. Des actions de formation réciproque entre professionnels permettraient de réduire la méconnaissance d'un secteur à l'autre.

Faire des structures de l'ESS des acteurs à part entière des parcours de santé et de soins aux côtés de la puissance publique.

#2

## Replacer le patient au centre du processus de soins

**Replacer la voix du patient et de son entourage au cœur du système de santé, institutionnaliser les échanges au niveau le plus utile pour poursuivre et réajuster des objectifs communs de prévention et d'accompagnement.**

Les associations, les fondations et les mutuelles assurent des missions de prévention et d'accompagnement. À travers l'accueil, le suivi, la réadaptation ou la réinsertion, le terrain est aussi largement occupé par les acteurs de l'ESS. Collectivement, ils possèdent une expertise unique sur l'environnement social de la maladie, son apparition, ses conséquences.

Par valeur aussi bien que par nécessité, les structures de l'ESS ont toujours accordé à leurs bénéficiaires une place prépondérante dans la définition de leurs orientations, et dans l'évaluation de leurs actions. En santé, nombre d'entre elles ont été créées par et pour les malades et leur entourage.

Il est indispensable de replacer le patient et son entourage au cœur du système de santé. C'est à cette condition que la satisfaction des besoins sanitaires aura lieu. C'est l'un des enjeux de production de données dites « de vie réelle », nécessaires pour valider l'efficacité globale de la prise en charge, des traitements et du suivi. Il est par conséquent nécessaire d'institutionnaliser ces échanges, quelle que soit la forme de cette institutionnalisation, aux niveaux les plus opérationnels, là où l'expertise des acteurs de l'ESS et la voix des patients seront les plus utiles pour poursuivre des objectifs communs de prévention et d'accompagnement.

Enfin, la reconnaissance de l'expertise du patient sur sa propre pathologie et son environnement étant primordiale, elle doit donner lieu à une mobilisation des patients au sein des formations initiale et continue des professionnels de l'accompagnement et du soin.

Passer progressivement d'un paradigme de l'offre de soins et du traitement de la pathologie à celui centré sur le patient et ses besoins.

#3

## Renforcer les capacités des acteurs de l'ESS en santé à porter leurs innovations

**Soutenir les acteurs de l'ESS afin qu'ils puissent eux-mêmes porter les nouveaux usages devant être généralisés.**

Par leur expérience de terrain, les acteurs de l'ESS en santé fourmillent d'idées et de solutions pratiques et expérimentent souvent de nouveaux usages, inspirés par le bon sens et par les besoins de proximité.

Cependant, par manque de temps et de moyens le plus souvent, ces nouveaux usages restent au stade de l'expérimentation locale et ne donnent que trop rarement lieu à des changements durables des pratiques, alors que leur dissémination et leur implantation à grande échelle serait bénéfique à l'ensemble du secteur de la santé.

Face aux nouveaux besoins et à l'explosion des coûts associés, le service de santé public ne peut faire face, seul, à la demande et assurer la satisfaction du besoin sanitaire sur l'ensemble de la chaîne.

Les acteurs de l'ESS en santé doivent être soutenus et aidés pour porter eux-mêmes les nouveaux usages qui doivent se généraliser. La recherche de fonds, la contractualisation avec les autres acteurs, notamment publics, ou encore l'évaluation de l'impact sont des activités qui se professionnalisent et les exigences des bailleurs de fonds sont de plus en plus importantes sur ces points.

Adapter en permanence notre système de santé aux évolutions des besoins de la population.

### La bonne pratique à suivre

Au Canada, le projet collaboratif Acute Care for Elders (ACE), financé par la Fondation canadienne pour l'amélioration des services de santé, est un modèle de soins continus offerts aux personnes âgées dans tout le continuum de soins, à savoir les services d'urgence, les soins aux patients hospitalisés, les soins en externe, correspondant à ceux réalisés en France par les acteurs de l'ESS.



*« Un numérique inclusif, responsable,  
et porteur des innovations de l'ESS. »*

# Ministère du Numérique

Léa Thomassin - HelloAsso

Après des études de marketing et communication en école de commerce et un master en Économie sociale et solidaire, Léa Thomassin débute sa carrière dans le conseil en stratégie et le diagnostic RSE.

Pendant presque 4 ans, elle se forme aux partenariats entre associations et entreprises et conseille les grands groupes dans leur stratégie RSE et dans la mise en œuvre de leurs actions sociétales.

Attirée depuis la fin de ses études par l'entrepreneuriat social, elle intègre la Ruche, un espace de coworking et incubateur parisien, où elle rencontre son futur associé Ismaël Le Mouël.

Ces joyeux « hippies de la tech » sont convaincus que les nouvelles technologies peuvent profiter au développement des associations. Ils conçoivent ainsi HelloAsso, une plateforme gratuite à destination des associations pour gérer leurs adhésions, créer des billetteries pour leurs événements, collecter des dons et lancer des campagnes de crowdfunding.

Léa Thomassin est aussi à l'initiative de la Social Good Week, la semaine dédiée au web social et solidaire.

#1

## Faire du numérique un outil-clé des acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire

*Former les acteurs de l'ESS au numérique, dans le cadre d'un grand plan de formation national, en coopération avec les structures d'accompagnement (incubateurs, DLA...) et des experts du numérique.*

Les structures de l'ESS sont confrontées à une double problématique. D'une part, elles doivent saisir l'opportunité que représentent les nouvelles technologies au profit de leur organisation interne et de leur développement, et d'autre part, elles doivent prendre en compte, dans l'exercice de leurs missions, les changements qu'entraîne l'apparition du numérique dans toutes les dimensions de la société.

Sous l'impulsion de l'Agence du Numérique et du secrétariat d'État en charge du numérique, la France tend désormais vers un numérique plus inclusif. Les acteurs de l'ESS sont évidemment concernés par les nouvelles évolutions de la société, au regard de la nature de leurs missions. Ils doivent s'adapter rapidement et se familiariser avec les nouvelles technologies.

Créer une plateforme numérique complète pour les acteurs de l'ESS, qui serait à la fois une vitrine du secteur et une boîte à outils pour eux (paiement en ligne, formulaires de demandes...).

#2

## Lancer un appel à projets TechForGood pour faire émerger un « Firefox à la française »

*Entretenir la dynamique créée par la Social Good Week avec le lancement d'un accélérateur de projets TechForGood, qui permettrait, sur la base d'appels à projets réguliers, d'identifier les projets prometteurs qui apportent une solution innovante à un enjeu social ou environnemental, en fonction d'un thème défini chaque année corrélé aux Objectifs de Développement Durable.*

Aujourd'hui, connecter les gens ne suffit plus ; la technologie doit servir l'intérêt de tous, et non les intérêts particuliers des géants de la technologie. Le numérique doit devenir le levier d'une société plus efficiente, plus humaine.

Beaucoup d'initiatives utiles et innovantes voient le jour, mais peinent à opérer un changement d'échelle faute de moyens et de visibilité. Pourtant, dans beaucoup de cas, c'est l'implication d'un grand nombre de citoyens qui permet à l'idée d'avoir un impact fort.

Depuis 7 ans, la Social Good Week rassemble durant une semaine des acteurs de l'innovation citoyenne et du web social et solidaire qui ont la même ambition : mettre le numérique au service de l'intérêt général, pour en faire un outil plus humain et plus inclusif. Cette semaine est une véritable synergie des représentants de la TechforGood qui tend à tourner l'usage des nouvelles technologies vers des objectifs sociaux, sociétaux et environnementaux. La dynamique qu'elle génère doit être entretenue et encouragée à l'échelle nationale, et à plus grande fréquence avec le lancement d'un accélérateur de projet TechForGood.

Créer des références numériques sociales.

#3

## Systématiser les bonnes pratiques en matière de numérique

*Organiser, à un rythme régulier, des Assises du numérique social et solidaire afin de dégager des bonnes pratiques en matière de numérique (protection des données, modèles économiques innovants, open source), et de favoriser la coopération entre les acteurs de l'ESS et ceux du numérique responsable.*

Le Baromètre 2017 de la confiance des Français dans le numérique mettait en évidence que leurs principales préoccupations quant à cet usage sont le piratage de leurs données et l'usurpation d'identité.

En application de l'article 69 de la loi pour une République numérique, l'Agence du Numérique est chargée d'élaborer un document-cadre sur la stratégie des collectivités territoriales en matière d'usages et de services numériques. Le Gouvernement a également lancé un kit de sensibilisation à la cybersécurité.

Force est de constater que ces « guides de bonnes pratiques » en matière numérique sont insuffisants. En l'absence d'actualisation régulière, ils deviendront par ailleurs rapidement obsolètes.

Faire du numérique un instrument de confiance.

### La bonne pratique à suivre

Aux États-Unis, la plateforme consider.it permet aux citoyens de se prononcer sur des sujets impactant leur vie quotidienne, en donnant leurs arguments « pour » ou « contre ».



*« Rendre à l'art et à la culture leurs rôles de vecteur d'intégration sociale. »*

# Ministère de la Culture

Ingrid Brochard – MuMo

Diplômée d'école de commerce, elle connaît ses premières expériences professionnelles à Hong Kong dans le milieu des produits cosmétiques, et à 19 ans, elle lance sa propre entreprise de cosmétiques.

Elle attrape ensuite le virus de l'art en fréquentant assidûment les musées de France et de Chine, et commence à étudier l'Histoire de l'art. Elle met un premier pied dans le monde artistique en collectionnant des œuvres et en rencontrant de nombreux artistes.

Sa carrière prend un véritable tournant en 2007, lorsqu'elle crée le magazine *BC/Be Contemporary*. Elle produit également, en 2008, une série d'émissions sur l'art contemporain diffusée sur Direct 8.

En 2010, elle impulse un élan nouveau à son parcours en lui donnant une dimension sociale, face aux carences du paysage français en matière d'art : elle imagine le Musée Mobile « MuMo », un musée itinérant destiné à aller à la rencontre des enfants, en particulier dans les zones éloignées de l'accès à la culture.

# #1

## Former et sensibiliser à l'art à tout moment de la vie

*Rendre obligatoire, dans les programmes scolaires, la pratique artistique et culturelle ainsi que la rencontre avec les œuvres et les artistes, de la maternelle au lycée.*

*Créer un programme ERASMUS ou international « culture » dans l'enseignement supérieur.*

*Développer localement l'éducation artistique auprès des adultes, des parents, en particulier auprès de certains corps de métier tels que ceux de l'éducation ou du social, qui peuvent être sollicités sur des problématiques culturelles, mais ne disposent pas toujours des outils nécessaires.*

Faute d'une véritable démarche de sensibilisation à l'art, le monde de la culture et de l'art ne réussit pas à « donner envie d'avoir envie ». Seules l'éducation artistique dès le plus jeune âge et la médiation tout au long de la scolarité, peuvent créer le désir d'art. L'éducation artistique et culturelle est indispensable à la démocratisation de l'accès à la culture, à l'égalité des chances et au vivre-ensemble.

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République reconnaît l'éducation artistique et culturelle comme une composante de la formation générale de tous les élèves et institue un parcours de l'école au lycée, le Parcours Éducation Artistique et Culturelle (PEAC). Or à ce jour, l'instauration de ce parcours n'est pas généralisée et semble relever principalement des initiatives personnelles des professeurs ou des établissements.

Croiser les pratiques amatrices et professionnelles tout au long de la vie.

# #2

## Favoriser la mise en réseau et l'accès aux institutions culturelles

*Multiplier les jumelages/parrainages entre les institutions culturelles et les établissements scolaires, les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV), les zones rurales isolées, les clubs de sport, les EHPAD ; afin de créer une synergie, des projets en commun et une familiarité.*

La politique de démocratisation pour l'accès à la culture est conduite depuis plusieurs décennies par les différentes institutions françaises, notamment les Fonds Régionaux d'Art Contemporain (FRAC).

Cependant, le bilan aujourd'hui reste mitigé : en France, il existe encore de trop nombreuses « zones grises », c'est-à-dire des zones comprenant des équipements culturels, mais sans réelle dynamique, et « zones blanches », c'est-à-dire sans aucun acteur culturel.

L'idée est donc de favoriser la circulation de l'art dans les deux sens. D'un côté, avec l'intervention d'artistes dans les classes, dans les entreprises, dans les administrations pour développer des projets participatifs. Et d'un autre côté, en finançant les sorties scolaires vers l'offre culturelle pour les établissements situés en grande ruralité, et en soutenant des initiatives itinérantes comme le MuMo, les Concerts de Poche, ou les malles pédagogiques à faire circuler dans les écoles.

Encourager les institutions culturelles à s'ouvrir en dehors des temps de spectacle ou de visite pour devenir des lieux de vie à part entière (cafés, espace détente, zones de jeux pour enfants).

# #3

## Instaurer un système de bonus pour les collectivités

*Accorder un complément de dotation de l'État aux collectivités intercommunales qui prennent la compétence culture à part entière. Un tel système permettrait d'envisager des partenariats sur des échelles plus globales et pertinentes, avec des organisations comme le Conseil régional, le Conseil départemental, ou l'État/DRAC.*

Les régions, les départements et les villes de plus de 100 000 habitants font de plus en plus le choix de réduire leur budget culturel au détriment d'autres postes jugés prioritaires. La culture devient ainsi une variable d'ajustement dans les enveloppes globales. Sur la période 2015-2016, selon une étude publiée en 2017 par l'Observatoire des Politiques Culturelles (OPC), 59 % des collectivités ont fait le choix de baisser leur budget culturel.

Cette baisse témoigne d'un affaiblissement de l'ambition politique des collectivités territoriales en matière culturelle, avec une tendance à vouloir se défaire de ces compétences historiques et obligatoires. Cette évolution dans les politiques culturelles trouve principalement sa source dans un élément structurel : la baisse de dotation aux collectivités par l'État.

Financer un meilleur accès à la culture, par exemple en offrant aux enfants et aux parents un accès gratuit à au moins deux spectacles et deux expositions par an.

### La bonne pratique à suivre

Le Québec prévoit d'offrir, aux élèves des niveaux primaire et secondaire, deux sorties culturelles gratuites par année.



*« Placer l'écologie au cœur des politiques  
et du système français. »*

# Ministère de l'Environnement

Stéphane Latxague – Surfrider Foundation

Stéphane Latxague a suivi une formation universitaire pluridisciplinaire, étudiant d'abord l'économie, puis les civilisations, et enfin la littérature anglo-saxonne.

Il a ensuite développé son profil professionnel en se nourrissant d'expériences dans des domaines variés : le commerce, le sport et la glisse, l'art, le divertissement et le multimédia, l'évènementiel...

En 2003, il prend la direction de l'ONG Surfrider Foundation Europe, dont il pilote le développement économique et les programmes d'action.

Depuis, Stéphane Latxague multiplie les casquettes : représentant de l'ONG lors des négociations nationales (Grenelles, conférences environnement...), européennes (European Maritime Days), et internationales (Our Ocean, COP...), il est aussi le représentant de l'ONG Surfrider dans plusieurs plateformes et alliances de la société civile. Il participe régulièrement à des conférences et forums et intervient auprès d'universités et au sein d'écoles sur différentes thématiques (RSE, communication de crise, management...).

# #1

## Mettre le système juridique au service de l'environnement

**Adopter, à l'échelle internationale, des définitions communes pour harmoniser les sanctions, notamment en matière de criminalité environnementale, afin de renforcer la répression relative aux atteintes à l'environnement et à la biodiversité.**

**Former, initialement et en continu, les magistrats aux questions environnementales.**

Davantage qu'une prise de conscience générale de l'urgence écologique, l'émergence du droit de l'environnement provient plutôt des différentes crises sanitaires et économiques. Progressivement, depuis les années 1970, l'outil juridique est mobilisé pour participer à la protection de l'environnement. Des notions nouvelles ont ainsi émergé en droit français, communautaire et international, comme les principes de prévention, de précaution et de pollueur payeur.

Évoluant en résonance des avancées techniques, scientifiques et sociales, le droit de l'environnement tend à innover tous les domaines, et ses champs d'application à se complexifier ; ce qui en fait un droit technique particulièrement difficile de compréhension et d'application, et donc finalement peu contraignant (« droit mou »).

Son application est rendue encore plus difficile du fait de l'absence totale de juridictions spécialisées en la matière, alors que le système français dispose d'un arsenal juridique transversal conséquent. Le principe de précaution, constitutionnel et présent en droit de l'environnement comme en droit de la santé, doit être appliqué avec plus de rigueur et de manière systématique par les pouvoirs publics.

Enfin, des définitions communes doivent être adoptées à l'international, notamment sur la notion de criminalité environnementale, pour harmoniser les sanctions et lutter contre le « dumping environnemental ».

Faire du droit de l'environnement un droit efficace et concret, plus facilement applicable et davantage contraignant. Son application doit être facilitée à la fois dans les normes et dans les faits.

# #2

## Favoriser l'entrepreneuriat et la création d'emplois en matière de développement durable

**Rendre le secteur du développement durable et de l'écologie plus attractif, notamment au travers de politiques fiscales plus incitatives.**

**Accroître le budget recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables, pour encourager l'économie verte.**

Si le secteur de l'économie verte est en plein essor, porté par le rythme de développement soutenu de l'agriculture biologique, son poids dans l'économie reste peu significatif : en 2015, on comptait près de 900 000 emplois dans les activités de l'économie verte, soit 2,5 % seulement de l'emploi total.

L'économie verte maintient cependant son attractivité auprès des actifs et chercheurs d'emplois : en 2017, 15 % des demandeurs d'emploi en fin de mois des catégories A, B ou C recherchaient un métier de l'économie verte. Il faut favoriser cet engouement mais aussi répondre à la demande.

Les réglementations françaises doivent jouer leur rôle de levier pour rendre plus attractif le secteur du développement durable et de l'écologie, et favoriser les initiatives dans ce domaine. Une politique fiscale incitative et des accords de branches favorables permettraient de porter les startups ayant un objet relatif au développement durable.

L'accent doit être mis également sur la recherche, en augmentant dans le projet de loi de finances le budget prévu pour le pôle « Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables. » La France doit devenir un pôle d'excellence et d'innovation en matière de préservation de l'environnement et de la biodiversité.

Installer des « réflexes » et une culture du développement durable chez tous les secteurs de l'économie, et ce dès le stade de la formation initiale : dans les grandes écoles et dans les facs, chaque formation devrait comporter un volet dédié.

### La bonne pratique à suivre

En Suède, les énergies renouvelables représentent plus de la moitié (58,1 % en 2016) de la production énergétique.

# #3

## Replacer les problématiques environnementales au cœur des débats européens et internationaux

**Concrétiser les engagements pris par les États signataires de l'accord de Paris.**

**Instaurer des normes et des objectifs plus ambitieux au plan environnemental dans l'Agenda Européen. La nomination d'un vice-président pour le commissaire en charge de l'environnement permettrait de donner toute son importance à la problématique environnementale dans les politiques européennes.**

Après le désengagement des États-Unis de l'accord de Paris, et alors que le dernier rapport du GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat) a tiré la sonnette d'alarme sur la situation climatique et environnementale de la planète, aucun consensus européen ou international ne semble émerger.

Les engagements pris à la signature de l'accord de Paris et de la COP21 stagnent, et les promesses de soutien financier faites par les pays développés au bénéfice des pays les plus pauvres pour les soutenir dans leur politique climatique sont loin d'avoir été respectées.

Il s'agit d'échanger sur les bonnes pratiques et de faire du transfert de technologies pour généraliser et concrétiser les engagements pris par les États signataires de l'accord de Paris, notamment concernant la pollution maritime qui doit faire l'objet d'une convention internationale spécifique, avec des engagements concrets et chiffrés.

Faire de la France un leader international en matière de développement durable et d'énergies propres, à l'occasion des différents grands rendez-vous régionaux et internationaux, comme les Jeux Olympiques Paris 2024.



« Un métier épanouissant pour tous. »

# Ministère de l'Emploi

## Matthieu Dardaillon – Ticket for Change

C'est au cours de ses études en école de commerce, à HEC Paris et à l'ESCP Europe, que Matthieu Dardaillon découvre l'entrepreneuriat social et le *social business*.

Il prend deux années de césure. L'une pour travailler chez Danone, et l'autre pour voyager sur le thème de la rencontre des entrepreneurs sociaux dans le cadre du projet Destination Changemakers, aux Philippines, au Sénégal et surtout en Inde. C'est à cette occasion qu'il vit l'expérience Jagriti Yatra, un voyage de 15 jours en train à travers l'Inde sur 8 000 kilomètres à la rencontre d'entrepreneurs sociaux inspirants.

Il raconte son expérience dans *l'Express*, et est rapidement contacté par des financeurs qui adhèrent à son projet : Ticket for Change, une entreprise sociale qui aide les individus à mettre leur talent au service de la résolution des problèmes de société, naît en 2014.

En quelques années, Ticket for Change a accompagné plusieurs centaines de startups sociales et d'intrapreneurs sociaux. Ticket for Change est lauréate du Google Impact Challenge 2015.

#1

## Favoriser la reconversion vers un travail épanouissant

**Mettre en relation les personnes en situation de mal-être professionnel avec les structures de formation spécialisées, rassemblées en un groupe d'acteurs spécifiques, en complément des acteurs traditionnels.**

Le désengagement au travail atteint en France une ampleur sans précédent. On parle de plus en plus de *burn-out* (épuisement au travail), mais aussi de *bore-out* (ennui au travail) et de *brown-out* (souffrance d'une absence de sens dans son travail). Une étude réalisée en 2016 par le groupe mutualiste Malakoff Mederic « Santé et bien-être des salariés, performance des entreprises » souligne que 19 % des salariés estiment « faire de la présence pour faire de la présence » au travail (contre 9 % en 2009).

Le désengagement a de nombreuses conséquences. Un coût économique d'abord, puisque le manque de motivation affecte l'efficacité et la productivité du salarié, ce qui fait augmenter l'absentéisme et le *turn-over* dans les entreprises. Un coût social également, puisque ces difficultés engendrent stress, dépression et dégradation des relations avec les autres.

Un écart se creuse cependant entre les cadres qui rêvent d'une reconversion, et ceux qui passent réellement à l'action. De nombreux obstacles viennent mettre à mal les projets, notamment financiers, mais également psychologiques : peur de l'échec, méconnaissance du nouveau milieu et des acteurs de la reconversion...

Il faut encourager et accompagner les personnes en situation de mal-être professionnel vers la reconversion et la requalification en les mettant en relation avec les structures de formation spécialisées (Ticket For Change, Switch Collective, OnPurpose, SoManyWays, Awayke, Institut Aristote...). Ces structures, qui mettent au cœur de leur action les sujets de la connaissance de soi et de ses aspirations, seraient rassemblées pour constituer un groupe d'acteurs spécifiques, en complément des acteurs traditionnels.

Un « carnet d'orientation » suivrait chaque personne pendant toute sa vie, à l'instar d'un carnet de santé du parcours professionnel, pour explorer ses talents, ses passions et ses aspirations, dès l'école et tout au long de la vie professionnelle.

**Garantir un travail épanouissant pour tous : l'accompagnement des professionnels leur permettrait de trouver plus de sens dans leur travail. Les demandeurs d'emploi, eux, retrouveraient de l'énergie et de l'envie dans leur démarche.**

### La bonne pratique à suivre

Au Danemark, le marché de l'emploi est caractérisé par la « flexicurité », un système qui combine flexibilité pour l'employeur, et sécurité pour le salarié dans sa reconversion ou son retour à l'emploi, grâce à un système efficace d'allocations chômage, à l'obligation de participer aux programmes d'activation du service de l'emploi, et à un accompagnement personnalisé du chercheur d'emploi.

#2

## Démocratiser les carrières « à impact »

**Mener, au sein des entreprises, des campagnes de sensibilisation aux thématiques de l'engagement. Favoriser le développement des compétences des collaborateurs au travers de la formation continue et du mécénat de compétences pour leur offrir la possibilité de conjuguer travail et utilité sociale.**

Nous passons en moyenne 80 000 heures de notre vie à travailler : le lieu de travail est donc le meilleur endroit et le meilleur moment pour décider d'avoir un impact sur le monde. De nombreux enjeux de société urgents (réchauffement climatique, transition énergétique, crise des réfugiés...) nous obligent à trouver des solutions à grande échelle rapidement.

Au sein même des entreprises, qu'elles aient une vocation sociale ou non, il faut mener des politiques de sensibilisation des collaborateurs aux thématiques de l'engagement, et convaincre par l'exemple en présentant les actions de responsabilité sociale menées par les autres entreprises du même secteur d'activité.

Les employeurs doivent investir dans la formation continue de leurs salariés et dans le mécénat de compétences en faisant appel à des partenaires extérieurs pour développer leur polyvalence dans les métiers d'avenir comme l'économie circulaire, les énergies durables, l'agriculture durable, et les sensibiliser aux « carrières à impact », c'est-à-dire offrant la possibilité de conjuguer compétences et aspirations, travail et utilité sociale.

Ce développement des polyvalences doit évidemment s'accompagner d'un changement des politiques RH, qui doivent donner l'exemple en menant des actions de RSE relatives à l'activité de l'entreprise.

**Changer les priorités collectives et mobiliser le plus grand nombre sur les grands défis de la société, pour faire de l'engagement une vraie option de carrière.**

#3

## Accroître les moyens des SIAE et renforcer leur modèle opérationnel

**Privilégier le recours aux Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) par les entreprises et les collectivités, en renforçant notamment les liens avec les services des Relations Humaines. Structurer, pour les SIAE, les processus de réponse aux appels d'offre et d'exécution du marché.**

En France, les structures d'insertion par l'activité économique ont pour objectif de concilier performance économique et projet social en insérant dans le monde du travail des populations éloignées de l'emploi (demandeurs d'emploi de longue durée, travailleurs reconnus handicapés, jeunes sans qualification...).

Ces structures connaissent parfaitement les besoins des demandeurs d'emploi en difficulté, mais peinent à changer d'échelle et à collaborer efficacement avec les différents acteurs afin « de ne laisser personne sur le bord de la route ».

Les SIAE sont des interlocuteurs à privilégier, directement ou indirectement (sous-traitance, mise à disposition du personnel), par les entreprises et collectivités qui comptent, dans leurs objectifs de responsabilité sociale, les « achats socialement responsables », c'est-à-dire le fait de collaborer le plus possible avec les entreprises sociales et solidaires et les structures d'insertion et d'accès à l'emploi.

L'enjeu pour les SIAE est de structurer et professionnaliser leur processus de réponse aux appels d'offre et d'exécution du marché, face à l'exigence des acteurs privés. Les liens entre les SIAE et les structures classiques doivent être renforcés, en particulier au niveau des partenaires RH, qui sont à même d'identifier les besoins en main d'œuvre et en compétences.

**Faire des SIAE des acteurs de référence sur le marché, dans une démarche d'accroissement de la qualité de leurs services et de leurs prestations, pour conjuguer activité économique et utilité sociale.**



*« Un nouveau modèle économique et social. »*

# Ministère de l'Économie

Pierre-Emmanuel Grange - microDON

Pierre-Emmanuel Grange est issu d'une famille à la culture entrepreneuriale forte, unie autour de valeurs solidaires et engagées. C'est donc assez naturellement que le projet de créer une entreprise sociale lui est venu, après avoir découvert au Mexique l'arrondi solidaire à la caisse des supermarchés.

Il crée en 2009 avec Olivier Cueille, ancien manager de General Electric, l'entreprise sociale microDON, pionnière en France sur le développement des solutions de micro-dons, comme l'arrondi en caisse ou encore l'arrondi sur salaire.

Depuis le lancement du micro-don en France sous toutes ses formes, près de 10 millions d'euros ont été récoltés. Pierre-Emmanuel Grange a remporté le Prix de la Personnalité de l'année 2015 lors des Trophées LSA de la diversité et de la RSE.

#1

## Un modèle économique au service de l'impact social

**Encourager massivement l'innovation sociale en actionnant les leviers économiques et financiers adéquats. À l'échelle locale, analyser les besoins insatisfaits pour lancer des appels à projets pertinents.**

La « startup nation » voulue par le Gouvernement actuel est un modèle qui n'est pas assez motivant et peu différenciant pour notre pays. L'innovation, notre modèle économique de manière générale, doit impérativement entériner sa transition et s'aligner sur les Objectifs de Développement Durable.

Il existe aujourd'hui autant de formes d'innovation sociale qu'il reste de problématiques encore insatisfaites. Les initiatives et les idées ne manquent pas en France mais elles souffrent encore d'un manque de reconnaissance et surtout de moyens.

Les acteurs publics doivent reconnaître l'importance et la nécessité des innovations sociales sur leur territoire, en particulier à l'échelle locale, et analyser les besoins insatisfaits pour lancer des appels à projets. Une coordination doit se mettre en place entre les territoires pour partager et diffuser les solutions innovantes.

Il s'agit d'encourager l'innovation sociale en actionnant des leviers principalement économiques et financiers, notamment le recours massif au crédit d'impôt recherche, au statut de Jeune Entreprise Innovante (JEI) et aux contrats à impact social.

Un statut particulier doit être mis en place concernant la réduction d'impôt attribuée pour un investissement dans un Fond Commun de Placement dans l'Innovation (FCPI) : lorsque cet investissement est effectué dans le capital d'une Entreprise Solidaire à Utilité Sociale (ESUS), le taux de réduction d'impôt applicable pourrait être de 33 %.

Il faut aussi aller plus loin sur la loi PACTE et dépasser la simple expression de l'objet collectif de l'entreprise dans ses statuts : il faut encourager les entreprises, et parfois les contraindre à des actes concrets !

Établir avec le gouvernement de l'ESS un plan de transition vers ce nouveau modèle économique et social et le concrétiser dans les pratiques des entreprises.

#2

## Moins de coopératives de supermarchés, plus de supermarchés coopératifs

**Mettre en place un grand plan « circuits courts » pour inciter le recours aux unités locales. Inciter les grandes surfaces à plus de coopération avec les parties prenantes locales, notamment au sein de leur gouvernance.**

En France, les circuits courts gagnent du terrain. En 2015, 21 % des Français ont affirmé favoriser la proximité entre le lieu de fabrication du produit et le lieu de vente, contre 14 % en 2009. Une étude menée par l'Inra (Institut National de la Recherche Agronomique) a permis d'identifier une vingtaine de formes de circuits courts, dont certains très anciens, comme la vente directe à la ferme ou sur les marchés.

Mais d'autres formes de circuits courts émergent et prennent de l'importance. En premier lieu, les Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne (Amap) se développent sur tout le territoire, même dans les zones très urbanisées comme l'Île-de-France. Les boutiques de producteurs se diversifient, avec le développement des systèmes de « drives fermiers », et l'apparition de nombreuses plateformes de vente en ligne.

Il s'agit d'inciter les grandes surfaces à une plus grande coopération avec leurs parties prenantes locales, tant dans la gouvernance pour influencer les décisions de référencement de produits (favoriser l'ouverture du capital des supermarchés indépendants aux citoyens consommateurs comme La Louve), que dans les circuits d'approvisionnement et de recyclage. Il faut favoriser les fournisseurs locaux dans les appels d'offres publics, notamment par la mise en place d'un grand plan qui inciterait le recours aux unités locales.

Atteindre 50 % de la part des circuits courts dans la consommation des Français de produits alimentaires non transformés d'ici 2025.

#3

## Transparence et réduction de la dette

**Rendre plus contraignante l'obligation, pour les administrations et les collectivités, de publier leurs informations budgétaires. Lutter contre l'évasion fiscale.**

La loi NOTRe de 2015 a introduit de nouvelles dispositions en matière de transparence budgétaire pour les collectivités territoriales : les communes de plus de 3 500 habitants ont l'obligation de publier sur leur site internet toutes les informations publiques en leur possession se rapportant à leur territoire. La loi sur la République numérique « Sapin 2 » de 2016 a introduit des possibilités de sanction, sur saisine de la CADA (Commission d'Accès aux Documents Administratifs), en cas de refus de communication ou de publication d'un document administratif.

Dans les faits, on constate encore que ces sanctions sont peu appliquées, et ce malgré les outils mis à disposition des communes par des structures comme Open Data France.

Il est donc nécessaire d'amener plus de transparence au sein de la vie publique, et pour cela, rendre plus contraignante l'obligation pour les administrations et les collectivités de publier leurs comptes annuels détaillés et leurs informations budgétaires.

Parallèlement, l'implication citoyenne dans la gestion des dépenses publiques doit être encouragée, en donnant la possibilité aux citoyens de dialoguer avec les pouvoirs publics sur ces dépenses, leur donner de la visibilité et leur permettre de formuler des propositions.

Pour ce qui est du privé, les modèles de fiscalisation de l'économie doivent s'adapter au numérique et aux pratiques d'optimisation des multinationales.

Atteindre l'excédent budgétaire et ramener la dette à 80 % du PIB d'ici 20 ans.

### La bonne pratique à suivre

En Angleterre, chaque député a l'obligation de justifier et de rendre publiques ses notes de frais.



« Une mobilisation collective pour les Objectifs de Développement Durable. »

# Ministère du Développement international

Emilie Poisson – IMPACT Initiatives

À 10 ans, elle voit Kofi Annan à la télévision : c'est le déclenchement de sa vocation pour la diplomatie et les relations internationales.

Elle étudie les sciences politiques et les relations internationales à Sciences Po Strasbourg puis à Sciences Po Lille.

Après 8 ans passés dans divers pays d'Afrique avec l'ONG ACTED en tant que directrice régionale Afrique, et 3 ans au poste de directrice exécutive du groupe de réflexion Convergences, Emilie Poisson rejoint IMPACT Initiatives, un *think tank* basé à Genève et membre du groupe ACTED.

# #1

## Faire des Objectifs de Développement Durable la matrice des politiques publiques

**Transformer les ODD en mesures concrètes, effectives et vérifiables par le biais d'indicateurs définis au préalable et mesurables.**

En septembre 2015, les 193 États membres de l'ONU ont adopté une nouvelle feuille de route du développement durable. Ils ont fixé 17 grands Objectifs de Développement Durable (ODD), et 169 sous-objectifs formant l'Agenda 2030.

Bien plus larges que les précédents objectifs de développement durable qui avaient pu être auparavant fixés par ces mêmes États membres, les ODD englobent l'ensemble des problématiques contemporaines, regroupées sous 5 catégories, les « 5P » : Peuples, Planète, Prospérité, Paix et Partenariats.

Le caractère ambitieux de la feuille de route ODD, et la reconnaissance de liens intrinsèques entre chaque problématique promettent un important travail, à la fois individuel et collectif, de la part de tous les États membres, compte tenu par ailleurs d'un horizon relativement court.

L'Union européenne s'est positionnée en tant que leader mondial pour un développement durable et inclusif, avec un engagement fort dans l'Agenda 2030 et l'accord de Paris sur le climat, et avec une stratégie globale visant à s'attaquer aux causes profondes des conflits et de la pauvreté et à défendre les droits humains. Une importante coordination et une réelle harmonisation des politiques publiques doivent être instaurées, afin que ces politiques forment un ensemble cohérent et viable à l'horizon 2030.

Les ODD ne doivent pas rester de simples objectifs ; il s'agit véritablement pour les pouvoirs publics d'articuler leurs politiques sous leur prisme. Ils doivent être transformés en des mesures concrètes, effectives et vérifiables par le biais d'indicateurs définis au préalable et mesurables.

Faire de la France un acteur exemplaire et indispensable dans les politiques de l'Union européenne en matière d'Objectifs de Développement Durable.

# #2

## Renforcer l'allocation de l'aide publique au développement

**Repenser de manière plus équitable la répartition de l'aide publique au développement en faveur des pays moins avancés, afin de s'attaquer aux causes profondes de la pauvreté et réduire les inégalités.**

**Au moins la moitié devrait être allouée au profit de ces pays, sur la base d'un ensemble de critères objectifs.**

Les premiers chiffres de l'année 2017 indiquent que l'aide publique au développement allouée par la France s'élève à 10,1 milliards de dollars, soit 0,43 % du revenu national brut, en augmentation de 16 % par rapport à 2016 (8,7 milliards de dollars soit 0,38 % du RNB). La France se place ainsi comme cinquième donateur mondial en 2017.

En matière purement humanitaire, l'aide octroyée par la France s'élève à 30 millions d'euros, soit moins d'1 % du montant total attribué à l'aide internationale, alors que les besoins mondiaux sont estimés à 15 milliards de dollars par an.

Afin d'augmenter le plus rapidement possible la dotation de l'aide publique au développement, plusieurs sources peuvent être envisagées : l'instauration d'une taxe sur l'ensemble des transactions financières, les recettes issues des sanctions appliquées aux entreprises pour évasion fiscale, en particulier des GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft).

Fixer un objectif d'aide publique au développement, plus ambitieux encore, à hauteur de 0,70 % du revenu national brut à l'horizon 2030.

### La bonne pratique à suivre

En 2017, le Royaume-Uni, la Suède, le Danemark, la Norvège et le Luxembourg ont donné chacun au moins 0,70 % de leur RNB pour l'aide publique au développement.

# #3

## Favoriser l'engagement de tous dans le développement international en mobilisant l'ensemble des parties prenantes

**Mobiliser, de façon concrète, l'ensemble des acteurs du développement, de l'échelle locale à l'échelle internationale, et favoriser leur coordination en mettant un accent particulier sur les partenariats entre la société civile et le secteur privé, pour démultiplier leurs capacités d'initiatives.**

**Identifier, et trouver les moyens de lever les freins à cette coopération multi-acteurs pour assurer une plus grande interaction sectorielle.**

La communauté internationale avait précisé, dans le programme d'action d'Addis-Abeba adopté en 2015, la manière dont le financement du développement devait évoluer pour soutenir le programme de développement durable à l'horizon 2030, en réaffirmant le Consensus de Monterrey de 2002 et la Déclaration de Doha de 2008.

Le Comité d'Aide au Développement (CAD), créé en 1961 au sein de l'OCDE, a pour mission de « promouvoir des politiques de coopération qui contribuent à l'instauration d'un développement durable, y compris à une croissance économique pro-pauvres, à la lutte contre la pauvreté et à l'amélioration du niveau de vie dans les pays en développement, ainsi qu'à un avenir où plus aucun pays ne sera tributaire de l'aide ».

Créer une véritable synergie au service du développement international.



*« Généraliser les solutions de proximité pour les femmes en situation de vulnérabilité. »*

## Ministère du Droit des femmes

Anne-Cécile Mailfert - Fondation des Femmes

L'engagement d'Anne-Cécile Mailfert pour la cause des femmes lui vient dès l'adolescence. Diplômée de Sciences Po Lille en management de l'innovation sociale, elle mêle un parcours professionnel dans l'entrepreneuriat social et un engagement féministe très fort.

Elle s'investit bénévolement dans une association d'aide aux personnes prostituées à Paris. En 2011, elle adhère à l'association « Osez le féminisme ! » et en devient rapidement la porte-parole et présidente.

En 2015, elle décide de joindre ses compétences professionnelles et son engagement de cœur pour créer la Fondation des Femmes, qui devient une référence en France sur les droits des femmes et la lutte contre les violences qui leur sont faites. La fondation fournit un soutien financier, matériel et juridique aux initiatives associatives en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

#1

## Installer une Maison des Femmes dans chaque département

**Financer l'ouverture, dans chaque département, d'une Maison des Femmes adaptée aux réalités culturelles et géographiques de chaque territoire, lancée à partir d'appels à projets ouverts aux financements publics et privés.**

Les femmes victimes de violences ne disposent pas aujourd'hui de structures d'accueil adéquates. Leurs cas sont traités de manière sectorielle par les personnes en charge : soit par la police, dans le cas des dépôts de plainte en commissariat, qui se déroulent de manière insatisfaisantes pour la majorité des victimes ; soit par les hôpitaux, pour des soins à la suite de violences physiques, psychologiques ; soit par les assistantes sociales ou de rares associations, qui sont parmi les seules à parvenir à entrer en contact avec elles ; ou enfin par les établissements scolaires, qui prennent conscience de la situation via les enfants.

À ce titre, la Maison des Femmes de Saint-Denis est une véritable innovation sociale. Il s'agit d'un lieu pluridisciplinaire centré sur les besoins des femmes, permettant la prise en charge de leur situation sous tous les angles. Adossée au CHU, la Maison des Femmes est une structure médicale qui permet aussi de faciliter une prise en charge psycho-sociale : cours de karaté, permanence de la police, consultations psychologiques ou gynécologiques, suivi social... Cette expérimentation a été permise grâce à la volonté d'une médecin, et concrétisée par le soutien de fonds privés.

Le concept de la Maison des Femmes a fait ses preuves en matière d'accompagnement psychologique, juridique et matériel des femmes, et doit être généralisé dans toute la France. Pour sortir d'une logique technique et pour mieux faciliter leur accueil, toutes les femmes de France ont besoin d'une structure de proximité qui est centrée sur leurs besoins et usage, qui leur apporte la sécurité et une prise en charge complète. Ce sont des lieux qui permettent leur reconstruction, après des épisodes traumatiques.

Chaque département devrait s'engager dans le financement et l'ouverture d'une Maison des Femmes, fondée sur ce modèle. Sur les principes de l'économie solidaire, ces maisons devront s'adapter aux réalités culturelles et géographiques de chaque territoire. Elles seront lancées à partir d'appels à projets, avec le soutien de l'État, et pourront être ouvertes à des financements privés ou de collectivités.

Amplifier et systématiser un accompagnement global de proximité pour les femmes victimes de violences.

#2

## Un congé paternité obligatoire pour une réelle égalité au travail

**Impliquer davantage les hommes dès la naissance du premier enfant : rendre le congé paternité obligatoire et le rendre attractif en l'assortissant d'une juste rémunération.**

L'égalité professionnelle est aujourd'hui inscrite dans la loi et constitue un principe essentiel des relations d'entreprise. Cette égalité est encore aujourd'hui loin d'être respectée : l'écart de revenus demeure très significatif (24 %), du fait notamment de l'inégalité face à l'emploi, des carrières hachées des femmes et de leur plus forte précarité, liée notamment au temps partiel contraint. En équivalent temps plein, cet écart se situe aujourd'hui à 15 % et demeure fortement immobile.

Le lieu de rupture le plus fort de l'égalité professionnelle se situe à l'endroit de la grossesse, dont l'inégale prise en charge constitue un handicap : elle limite les ambitions professionnelles, les empêche d'accéder à des postes à responsabilité et pénalise leur participation à la vie sociale de l'entreprise.

Pour parvenir à une plus grande égalité en faveur des femmes, la mesure essentielle dont le succès se vérifie en Europe concerne... les hommes. L'absence de rémunération du congé paternité ou son caractère facultatif peuvent contribuer à l'implication moindre des hommes dans l'éducation et dans la prise en charge des tâches dès la naissance du premier enfant.

Il est indispensable aujourd'hui, pour accéder à la pleine égalité des femmes et des hommes dans l'entreprise, de rendre le congé paternité obligatoire et de le rémunérer justement pour le rendre attractif. Si cette mesure serait coûteuse pour la sécurité sociale, parvenir à l'égalité salariale permettrait cependant de gagner plus de 6 % de croissance, sans compter les « bénéfiques » d'un point de vue socio-éducatif, avec la transmission aux générations futures d'un modèle d'éducation et de prise en charge de la vie du foyer basée sur l'égalité.

Atteindre l'égalité réelle entre les femmes et les hommes dans le monde du travail.

### La bonne pratique à suivre

En Suède, le congé paternité a été rendu obligatoire sous la forme d'un congé parental de 15 mois, dont deux sont obligatoires pour chacun et onze mois sont à se répartir. Ce congé est rémunéré à hauteur de 80 % du salaire.

#3

## Inciter les femmes à faire carrière dans les métiers du numérique

**Sensibiliser les filles, dès le plus jeune âge, aux filières du numérique, en véhiculant notamment des modèles de femmes ayant réussi dans ce domaine.**

Alors que le premier algorithme a été imaginé par une femme, Ada Lovelace, le numérique est aujourd'hui un monde d'hommes : seulement 9 % des startups sont dirigées par des femmes, et il n'y a que 27 % de codeuses. Dans les entreprises du numérique, les femmes se retrouvent souvent dévolues aux fonctions supports telles que la communication, le marketing ou la finance plutôt qu'au développement technique.

Si la révolution numérique peut être pour les femmes une opportunité extraordinaire, elle constitue aujourd'hui une menace en fragilisant notamment des emplois féminins existants, et en les marginalisant de la nouvelle économie. De nombreux outils se retournent contre elles : *revenge porn*, cyber-harcèlement, cyber-contrôle... Or, le numérique façonne l'avenir, nos manières de consommer, de nous déplacer, de travailler, de se rencontrer... S'il n'est imaginé qu'au travers des yeux des hommes d'aujourd'hui, la moitié du genre humain sera exclue de ce que sera le futur.

Il faut faire de l'ambition des femmes dans le numérique un enjeu central pour nos sociétés d'aujourd'hui. Cela commence par la formation des filles dès le plus jeune âge mais aussi par la transmission de modèles de femmes ayant réussi dans cet univers, pour ne pas laisser penser que certains métiers sont réservés aux garçons. Le travail des associations présentes doit être modélisé et généralisé. Il vise à la fois à offrir à toutes les femmes qui le souhaitent une formation adéquate, mais aussi à s'approprier les codes et à mesurer les possibilités qui s'offrent à elles dans ce secteur.

Atteindre la parité parmi les professionnels du numérique.



*« Diffuser et généraliser la pratique sportive. »*

# Ministère du Sport

Philippe Oddou - Sport dans la Ville

Philippe Oddou est le co-fondateur de Sport dans la Ville, dont il est le directeur général depuis 20 ans.

Issu d'un environnement social privilégié, il a très tôt à cœur d'aider les jeunes en difficulté. Convaincu que le sport est un moyen efficace pour favoriser la mixité sociale, ayant lui-même fait beaucoup de sport amateur dans sa jeunesse, c'est donc naturellement qu'il crée en 1998 Sport dans la Ville, une association d'insertion des jeunes par le sport.

Aujourd'hui, l'association gère 40 centres sportifs dans des quartiers prioritaires de plusieurs villes de France, et rassemble 6 500 jeunes.

#1

## Lutter contre l'obésité infantile en instaurant une pratique sportive systématique

**Généraliser la pratique de quatre heures d'éducation physique et sportive par semaine, au minimum, à tous les niveaux de l'enseignement primaire et secondaire.**

Un rapport du Parlement européen de 2016 s'inquiétait du déclin du niveau d'activité physique dans certains États membres de l'Union européenne, en dépit des dépenses considérables réalisées pour promouvoir l'activité physique, et rappelait l'incidence significative du manque d'activité pour la santé en général. Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, l'inactivité physique est aujourd'hui le quatrième facteur de risque de maladie au monde.

Les chiffres du surpoids et de l'obésité se sont envolés depuis un demi-siècle en France. En cause, une sédentarité croissante, provoquée notamment par l'essor du secteur tertiaire et la généralisation des nouvelles technologies. Les jeunes, pourtant plus actifs en moyenne que la classe adulte, ne sont pas épargnés par ce phénomène : parmi ceux de 6 à 17 ans, 17 % sont considérés en surpoids, dont 4 % d'obèses.

À l'heure actuelle en France, le temps d'éducation sportive et physique minimum est variable selon les degrés d'enseignement. Il est instauré à 108 heures par an, soit trois heures en moyenne par semaine, au primaire, à quatre heures par semaine en classe de sixième et trois heures par semaine pour le reste du collège, et à deux heures par semaine pour le lycée. Il faut généraliser la pratique de 4 heures d'éducation physique et sportive par semaine, au minimum, à tous les niveaux de l'enseignement primaire et secondaire.

**Inverser la courbe du surpoids chez les enfants pour diminuer les risques d'obésité et de morbidité à l'âge adulte.**

### La bonne pratique à suivre

En Suède, entre 80 et 90 % des enfants d'école primaire pratiquent un sport en club. Le pourcentage de licenciés est presque aussi important chez les filles que chez les garçons.

#2

## Développer des infrastructures sportives de proximité

**Élargir l'offre d'infrastructures sportives de proximité, en accès libre, et avec un équipement de qualité, et renforcer la dimension associative de la pratique sportive.**

Aujourd'hui, la pratique sportive française s'organise de plus en plus dans un cadre « autonome ». Des activités comme la natation, le vélo et la randonnée figurent parmi les sports les plus pratiqués par les Français.

Leur principal souhait en matière de sport est que les collectivités territoriales développent des installations sportives de proximité pour tous et en accès libre, sur des équipements de qualité.

Il s'agit de répondre à cette demande croissante et d'accroître l'offre d'infrastructures sportives de proximité tout en renforçant la dimension associative de la pratique sportive, les associations locales étant de véritables vecteurs d'intégration sociale. L'élargissement de cette offre doit également s'inscrire dans les nouvelles tendances de la pratique sportive, notamment en privilégiant la connectivité des équipements.

La construction de nouvelles infrastructures sportives de proximité doit être l'opportunité d'agir pour plus d'inclusion et de durabilité. Un quota important d'insertion de clauses sociales et environnementales dans les appels à projet doit être prévu, soit par la réservation du marché à des structures employant des personnes éloignées de l'emploi, soit par l'engagement du titulaire du marché sur des heures d'insertion.

**Inciter les clubs, avec un système de bonus, à développer dans leur environnement direct un projet social ou éducatif afin de rendre le sport accessible à tous, sans condition de ressources.**

#3

## Rendre le sport plus accessible aux personnes en situation de handicap

**Améliorer l'accès au sport au travers de deux leviers : l'adaptation aux normes d'accessibilité des structures d'accueil, et la formation du personnel sportif encadrant.**

Le sport est l'un des principaux moteurs d'inclusion sociale et l'une de ses valeurs phare est son universalité : tout le monde, y compris les personnes en situation de handicap, doit avoir accès au sport et aux installations sportives, et ce dès le plus jeune âge. Exercer une activité physique ou sportive est un droit fondamental, qui doit être reconnu et défendu comme tel : l'accès au sport ne doit pas être un luxe.

En France, environ 8 000 structures sportives et de loisirs sont en mesure d'accueillir des personnes en situation de handicap, 40 % d'entre elles disposent d'un encadrement spécifique, d'après le Handiguide des sports (2017). Cette offre est insuffisante et méconnue, ce qui dissuade la pratique sportive auprès du public en situation de handicap, enfants comme adultes. Les aménagements et les équipements restent largement inadaptés, le personnel d'accueil et d'encadrement est mal formé et mal informé.

L'accent doit être mis sur l'accessibilité des structures d'accueil, qui doivent être rénovées pour être adaptées aux normes d'accessibilité handicap. Leur visibilité doit être augmentée auprès des publics concernés. Dans les établissements scolaires mais aussi universitaires, des programmes inclusifs pour les enfants et les jeunes handicapés doivent être développés, en mettant à disposition des entraîneurs qualifiés et des programmes d'activité physique adaptés.

Le personnel encadrant dans les structures sportives (animateurs sportifs, moniteurs, entraîneurs...) et les agents de développement des comités départementaux Handisport doivent être mieux formés aux thématiques du handicap, et ce dans différentes disciplines afin d'améliorer l'offre sportive.

**Atteindre le nombre de 70 000 licenciés en situation de handicap à l'horizon 2024.**



« Garantir un droit accessible  
et une justice de qualité à tous. »

# Ministère de la Justice

Gwénaëlle Thomas-Maire - Droits d'urgence

Juriste de formation, elle débute sa carrière dans un groupe d'élus au Conseil départemental du Morbihan, puis travaille au siège d'une organisation politique sur les thématiques rurales et urbaines : agriculture, décentralisation, services publics.

Elle passe le concours d'attaché territorial, et devient responsable, en 2005, des affaires foncières pour la commune de Clamart, dans les Hauts-de-Seine, pendant 4 ans. Elle s'expatrie ensuite en Hongrie pendant un an, où elle gère le *Journal Francophone de Budapest*.

C'est en décembre 2013, à la suite de cette expérience internationale, qu'elle devient directrice de l'association Droits d'urgence, une association qui œuvre pour l'accès au droit des personnes les plus démunies.

# #1

## Garantir l'accès au droit et à la justice à tous

**Développer les politiques de l'accès au droit en s'appuyant sur l'ensemble des parties prenantes, notamment les associations et les Conseils départementaux, dont les missions doivent être redéfinies. L'accent doit être mis sur la formation des acteurs de terrain.**

**Généraliser l'intervention de professionnels de l'accès au droit dans les structures de l'action sociale, les établissements psychiatriques et pénitentiaires, auprès des associations locales et nationales, pour garantir un accompagnement préventif et local et lutter ainsi contre le non-recours.**

Les objectifs de lutte contre l'exclusion et d'institutions plus accessibles du Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale se sont concrétisés, dans le domaine de la justice, par le développement de dispositifs publics d'accès au droit implantés dans les zones prioritaires : maisons de la justice et du droit, relais d'accès au droit... La charte nationale de l'accès au droit en 2017 a amorcé un premier élan de co-construction.

Mais des situations d'exclusion existent encore, l'accès au droit et à la justice est très inégal sur le territoire, et les zones rurales en particulier souffrent d'un éloignement physique des dispositifs et des tribunaux. Dans les zones urbanisées, si les institutions existent, des obstacles persistent dans l'accès au droit : la multiplicité de dispositifs territorialisés et peu coordonnés, le caractère complexe et bureaucratique du système juridique, conjugués à la faible implication des professionnels pour le « droit des pauvres », aboutissent souvent à un échec dans les démarches, voire à un non-recours au droit.

L'accès au droit et à la justice doit devenir une priorité : il convient de développer les politiques en ce sens, avec un budget adapté, et en évaluant avec précision leur impact au niveau national et à l'échelle locale et en identifiant avec précision les besoins.

Moderniser le système d'accès au droit, principalement via l'innovation numérique.

# #2

## Réformer l'aide juridictionnelle pour la rendre plus accessible

**Instituer une aide juridictionnelle par défaut et réviser les conditions de ressources de son attribution.**

**Instaurer la possibilité d'adresser une demande d'aide juridictionnelle pour le compte d'un tiers.**

Toute personne, quels que soient ses revenus, doit pouvoir être en mesure de faire valoir ses droits ou de défendre sa cause. À ce titre, l'aide juridictionnelle est un outil indispensable dans le système juridique français.

À l'heure actuelle, ses conditions d'application sont encore trop restrictives et nombre de personnes qui pourraient en bénéficier ne peuvent y avoir recours. L'objectif de l'aide juridictionnelle, celui d'une justice accessible à tous, n'est donc que partiellement atteint.

Il s'agit de renverser le paradigme et d'instituer une aide juridictionnelle par défaut, en application du principe selon lequel toute personne a le droit de demander l'aide juridictionnelle.

Dans les conditions de ressources, sont pris en compte les revenus du conjoint et de toutes les personnes vivant dans le même foyer, même celles qui sont à charge du demandeur. Or, cette disposition crée une importante distorsion entre les besoins réels et l'octroi matériel de l'aide juridictionnelle. Il faut donc supprimer la prise en compte de ces revenus dans le calcul des ressources du demandeur.

Enfin, pour améliorer l'inclusion, il serait souhaitable d'instaurer la possibilité de gérer une demande d'aide juridictionnelle « pour le compte de », qui permettrait au justiciable de confier cette tâche à un proche, un bénévole associatif, un travailleur social.

Inciter les professionnels qui ne contribuent pas opérationnellement à l'aide juridictionnelle, les fondations et les grandes entreprises à s'impliquer par le biais du mécénat pour soutenir des projets d'accès au droit.

### La bonne pratique à suivre

En Allemagne, il n'existe aucun plafond de ressources pour l'attribution de l'aide juridictionnelle. La situation du demandeur est appréciée au cas par cas, en fonction du « reste à vivre » résultant de la différence entre le montant de ses revenus mensuels bruts et ses charges.

# #3

## Réformer le système pénal dans une vision plus humaine

**Favoriser les peines alternatives qui réduisent les risques de récidive, et travailler sur la réinsertion sociale des détenus de courte et longue peine, notamment en supprimant les « sorties sèches ».**

Dans le système pénal actuel, la sanction de l'incarcération est utilisée de manière beaucoup trop systématique, alors qu'elle ne doit constituer, selon la loi, qu'une sanction de dernier recours.

Or, les risques de récidive sont bien plus élevés après une condamnation à de la prison ferme qu'après un recours à des peines alternatives : 63 % des personnes condamnées à une peine de prison ferme sont réincarcérées dans les cinq ans (Annie Kensey, Abdelmalik Benaouda, *Cahiers d'Études Pénitentiaires et Criminologiques*, 2011).

Ce recours quasi-systématique à l'emprisonnement entraîne une surpopulation chronique au sein des prisons, qui, en plus de constituer un coût bien plus important que le recours aux peines alternatives, augmente les tensions au sein de ces établissements. Il ne s'agit pas de créer de nouvelles places, mais bien de diminuer le recours à l'incarcération.

Il faut favoriser les peines alternatives, car elles réduisent les risques de récidive. De nombreuses possibilités, souvent méconnues et donc peu utilisées, existent : travaux d'intérêt général, sursis avec mise à l'épreuve, contrainte pénale... Et travailler sur la réinsertion sociale des détenus de courte et longue peine, toujours pour lutter contre la récidive, notamment en supprimant les « sorties sèches » (c'est-à-dire sans aménagement de peine) qui concernent 98 % des détenus condamnés à une peine inférieure à six mois.

Certains délits, comme le délit de solidarité, doivent être purement et simplement supprimés du système pénal.



*« Vers une totale égalité des chances des personnes en situation de handicap dans l'emploi. »*

# Ministère du Handicap

Frédéric Cloteaux – Vivre FM

Frédéric Cloteaux dirige depuis la fin de l'année 2016 la radio Vivre FM, qui traite des sujets de société sous le prisme du handicap.

« Tombé » dans le handicap il y a 7 ans, son parcours antérieur est pour le moins peu classique : il démarre comme attaché de presse pour Bill Gates et Microsoft, puis a été directeur marketing de plusieurs grands groupes informatiques et de presse internationaux.

Son ambition est de « sortir le handicap du handicap », par la voie de l'emploi notamment, et de sensibiliser le grand public, ainsi que les dirigeants d'entreprise, aux enjeux du handicap dans la vie courante, notamment par le biais de Vivre FM.

Aujourd'hui, il est aussi partenaire de handicap.fr et depuis 2016, directeur des opérations de Hello Handicap, un salon en ligne dédié à l'emploi des personnes en situation de handicap.

# #1

## Développer la mixité dans les classes

*Intégrer plus systématiquement les enfants en situation de handicap dans les classes ordinaires.*

*Favoriser la mixité en développant des projets de groupe pour permettre la rencontre et le travail commun entre élèves valides et élèves handicapés, dès la maternelle.*

En 2017, sur les 380 000 élèves en situation de handicap, plus de 300 000 étaient scolarisés dans les établissements publics et privés de l'Éducation nationale, soit une augmentation de 7 % par rapport à l'année précédente. Les deux tiers de ces élèves sont dans une classe ordinaire, et un tiers dans une classe type Ulis (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire).

Globalement, ces chiffres montrent donc une hausse de l'accueil scolaire des élèves handicapés. Cette tendance, favorisée par l'action des associations et des familles et par une vraie volonté politique, doit être encouragée dans le sens d'une mixité accrue et de rencontres plus régulières avec les enfants en situation de handicap.

**Instaurer un quota d'enfants handicapés dans les classes au même titre qu'il existe des quotas de travailleurs handicapés dans les entreprises.**

### La bonne pratique à suivre

Dans les pays scandinaves, le taux de scolarisation des élèves handicapés en établissement ordinaire s'élève à 95 %.

# #2

## Sensibiliser les entreprises à l'embauche des travailleurs handicapés

*Valider la période d'essai des personnes occupant des fonctions de recrutement ou de management par un entretien d'embauche avec un travailleur en situation de handicap.*

En France, les entreprises employant au moins 20 salariés ont l'obligation d'employer en temps complet ou partiel des personnes en situation de handicap à hauteur de 6 % de leur effectif total ; à défaut, elles doivent s'acquitter d'une contribution au fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph).

Force est de constater que cette obligation est loin d'être respectée par les entreprises concernées, et les personnes handicapées en âge de pouvoir travailler connaissent toujours d'importantes difficultés d'insertion professionnelle. En effet, seules 35 % d'entre elles auraient effectivement un emploi. Le taux d'emploi des personnes handicapées atteint seulement 3,6 % dans le secteur privé et 4,9 % dans la fonction publique.

Les managers du secteur public comme du secteur privé doivent être sensibilisés à l'emploi de travailleurs en situation de handicap physique, sensoriel et mental. Concrètement, chaque personne occupant des fonctions de management ou de recrutement devra valider sa période d'essai en simulant un entretien d'embauche avec un candidat en situation de handicap.

Aligner la proportion des personnes handicapées en âge de travailler avec les quotas imposés dans les entreprises.

# #3

## Soutenir les startups dédiées à l'inclusion des personnes handicapées

*Créer un fonds d'amorçage destiné à soutenir les startups dont l'activité est spécifiquement orientée vers l'inclusion et l'emploi des personnes handicapées, géré par un collectif public/privé auto-financé.*

L'entrepreneuriat des personnes en situation de handicap est aujourd'hui soutenu par l'Agefiph, qui verse, à la demande du « handipreneur », une subvention d'un montant forfaitaire de 5 000 euros pour financer le matériel de l'entreprise (véhicule, fauteuils adaptés...) Pour ce faire, plusieurs conditions sont à réunir dont un apport personnel, un *business plan* solide, et la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, ainsi que celle de demandeur d'emploi.

La mise en place d'aide à l'entrepreneuriat pour les handipreneurs demeure néanmoins assez faible, comparée à d'autres catégories.

Il s'agit de créer un fonds d'amorçage destiné à soutenir et faire décoller les startups dont l'activité est spécifiquement orientée vers l'inclusion et l'emploi des personnes handicapées. Ce fonds sera géré par un collectif public/privé, avec pour objectif de s'auto-financer à terme, en cédant ses participations au bout de trois ans d'activité des startups financées. Ainsi, les projets et les porteurs de projets seront sélectionnés de manière rationnelle.

Ce fonds serait doté de 500 millions d'euros par an, dont la première moitié sera dédiée au soutien des startups dont les produits et les services sont destinés à l'inclusion, l'accessibilité, la mobilité et la santé des personnes en situation de handicap. L'autre moitié sera consacrée aux startups créées par des personnes en situation de handicap.

Permettre une totale égalité des chances des personnes handicapées dans le monde de l'emploi et de l'entrepreneuriat.



*« Préparer les prochaines générations  
aux défis de demain. »*

## Ministère de l' Enseignement supérieur Recherche et Innovation

Cédric Larouenne - Fondation Accenture

Après une formation d'école de commerce, il part en mission humanitaire à Madagascar pour l'association Enfance & Vie. C'est cette expérience qui lui donnera le goût de l'intérêt général.

Il commence son parcours professionnel en tant que chargé de projets RSE de la Fondation Accenture France. Après 6 ans d'expérience, il passe au pilotage du pôle Innovation Sociale France, où il a notamment la charge des programmes d'incubation et d'accélération.

Entre 2016 et 2017, il multiplie les interventions dans le réseau de l'ESS, en co-animant le groupe « Next Gen » porté par le Centre Français des Fonds et Fondations, et en contribuant à des matinées de débats.

# #1

## Initier les étudiants à l'Économie Sociale et Solidaire pour qu'ils deviennent des citoyens plus avertis des enjeux de société

*Créer une unité d'enseignement obligatoire « Enjeux sociaux et environnementaux » dans l'enseignement supérieur. Sur une base de deux heures par mois, ces modules auront pour objectif de sensibiliser aux Objectifs de Développement Durable de l'Agenda 2030, et de faire découvrir l'Économie Sociale et Solidaire, principalement en France.*

Alors que des heures d'enseignement moral et civique ont été mises en place au primaire, au collège et au lycée, il n'existe pas d'équivalent pour l'enseignement supérieur. Dans un monde en pleine mutation, qui fait face à des enjeux de société grandissants, les principales solutions seront portées par des citoyens mieux avertis et acteurs, à leur niveau, du « faire-ensemble ». Aujourd'hui, 79 % des jeunes pensent qu'un autre modèle économique et social est possible.

Le salarié de demain, l'entrepreneur de demain et tout simplement le citoyen de demain, se retrouveront acteurs des enjeux mondiaux. Encore plus avec les générations qui arrivent, qui devront œuvrer à résoudre efficacement et de manière pérenne les grands défis d'avenir déjà définis, notamment via les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD).

Introduire et diffuser la notion d'ESS dans tous les domaines de formation et dans toutes les structures de l'enseignement supérieur (universités, écoles, centres de formation...).

# #2

## Anticiper les métiers de demain en armant l'appareil de formation en conséquence

*Définir une stratégie de visibilité des métiers à pourvoir, organiser des partenariats avec les organismes pertinents (universités, écoles, BTS, IUT...) pour anticiper au mieux les recrutements. Proposer à l'étudiant, aux différentes étapes de sa scolarité, des parcours en immersion dans les différentes structures de l'ESS lors de la période de stage.*

Les salariés des entreprises et des structures de l'ESS sont en moyenne plus âgés que ceux du reste de l'économie privée ; on prévoit jusqu'à 600 000 recrutements, en particulier de cadres, d'ici 2020, en raison d'importants départs à la retraite. Il faut donc se donner les moyens de ce grand renouvellement pour les prochaines années.

L'enjeu pour les entreprises de l'ESS est aujourd'hui double : d'une part, faire face à la professionnalisation de l'ESS en recrutant des talents du secteur privé, et d'autre part assurer la bonne transmission des savoir-faire de l'ESS, notamment dans les secteurs en tension (sanitaire et social, insertion...).

Il est nécessaire de mieux armer l'appareil de formation actuel pour répondre rapidement et efficacement à ces défis. Le manque de visibilité et de compréhension du secteur doit être corrigé, tant auprès des étudiants que des salariés du secteur eux-mêmes.

Accroître, à terme, le nombre de formations qui débouchent sur l'obtention d'un diplôme « ESS » en assurant une cohérence avec la demande future.

# #3

## Accélérer la recherche d'innovation sociale via des dispositifs fiscaux plus larges

*Instaurer un crédit d'impôt dédié à innovation sociale pour financer et mieux équiper les structures qui souhaitent innover en faveur de l'intérêt général.*

*Clarifier le cahier des charges de l'attribution du Crédit Impôt Recherche (CIR) en faveur de l'innovation sociale.*

Le financement de la recherche et développement se fait aujourd'hui via un seul dispositif généraliste : le Crédit Impôt Recherche (CIR). Ce dispositif couvre, de manière globale, les activités de recherche fondamentale ou appliquée, et les activités de développement expérimental (prototypes ou installations pilotes), quel qu'en soit le domaine, mais sans aucune spécificité pour l'innovation sociale.

Or, les enjeux de notre société nécessitent une constante recherche de solutions innovantes. Cette démarche implique un long processus d'idéation, d'élaboration, de validation de terrain et enfin d'évaluation. Ce processus est aujourd'hui soit à la charge de l'association ou de la fondation via des Équivalent Temps Plein (ETP) non formés à cela en raison d'un manque de temps ou de moyens.

Pour donner une assise juridique à la mesure, il conviendrait de porter amendement de l'article 244 quater B du Code Général des Impôts, afin de permettre aux entreprises du secteur lucratif de bénéficier d'un crédit d'impôt au titre des recherches confiées non plus exclusivement à des fondations reconnues d'utilité publique (FRUP) du secteur de la recherche et à des fondations de coopération scientifique, mais à toutes les fondations et associations reconnues d'utilité publique, aux fondations de coopération scientifique, aux fondations partenariales et hospitalières, ainsi qu'à tous les fonds de dotation et structures associées.

(Centre Français des Fonds et Fondations, *Livre Blanc 2017*)

Aller plus loin dans la définition de la recherche, en créant une typologie de « recherche d'innovation sociale », par exemple calquée sur les 5 piliers du French Impact : transition écologique, économie inclusive, réussite éducative, équité territoriale, accompagnement générationnel.

### La bonne pratique à suivre

À Bilbao, en Espagne, le parc d'innovation sociale « Denoklnn » œuvre en collaboration avec des entités privées et des universités à l'identification de nouveaux besoins sociaux, pour créer de nouvelles entreprises et de nouveaux produits. Le parc est doté de quatre laboratoires d'innovation ouverts à plus de 50 entreprises internationales, et diffuse ses projets d'envergure à travers l'Espagne et l'Europe.



« Mieux prendre en compte les apports humains et intellectuels de l'étranger. »

## Ministère des Affaires étrangères

Guillaume Capelle – SINGA

Il étudie les relations internationales avant de partir en 2010 pour l'Australie, où il travaille pour Amnesty International et s'investit dans l'accueil des migrants.

Il est profondément marqué par cette expérience auprès des demandeurs d'asile. De retour en France, il fonde avec Nathanaël Molle l'association SINGA, qui œuvre pour créer une communauté intégrant les réfugiés et les aider dans l'accomplissement de leurs projets personnels ou professionnels et pour changer l'image des réfugiés en France.

Aujourd'hui, SINGA est un acteur de référence en France dans l'intégration des réfugiés et se développe à l'étranger, notamment à Montréal, Berlin, Londres ou Bruxelles.

Convaincu que la création de lien social change le monde, orateur infatigable, Guillaume Capelle intervient régulièrement dans des conférences, et dans les écoles et universités sur le thème du *social business*. Il a été nommé dans la catégorie Droit & Politique du classement Forbes Europe des personnalités *Under 30*.

# #1

## Une politique des communs

*Développer une politique de modélisation et de traduction des «bonnes pratiques» sociales et environnementales pour les partager avec les États qui le souhaitent.*

*Mettre en commun les solutions numériques d'intérêt général en open source pour faciliter leur essaimage à une échelle internationale.*

Le ministère des Affaires étrangères donne la priorité à la résolution collective des grands défis communs du 21<sup>e</sup> siècle. Il s'active à former des alliances et des synergies entre des villes et des États, ainsi que des acteurs de la société civile, pour trouver puis partager des solutions sociales et environnementales.

Les innovations sociales de la France ne sont pas sa seule propriété : elles sont un bien pour l'humanité, au même titre que toutes les innovations sociales qui voient le jour partout dans le monde. À ce titre, la France doit développer une politique de modélisation et de partage de ses méthodes et de ses bonnes pratiques en matière sociale, environnementale, économique...

Ces solutions seront disponibles en *open source* dans des versions traduites pour que tous les États qui souhaitent s'en inspirer puissent y avoir librement accès et pour faciliter leur essaimage à une échelle internationale.

**Développer une plateforme collaborative et libre de droits pour répertorier les innovations sociales et favoriser leur réplique à l'échelle internationale.**

### La bonne pratique à suivre

En Espagne, une plateforme collaborative des ONG pour l'Action sociale (Plataforma de ONG de Acción social) fédère les acteurs nationaux de l'action non-gouvernementale : lieu d'entraide et de partage, elle a pour mission de permettre une meilleure cohésion dans le déploiement et l'articulation de l'aide humanitaire, de favoriser changement d'échelle et la réplique.

# #2

## Un nouvel ordre migratoire

*Mettre en œuvre un vaste chantier international de réécriture des documents cadres de la migration pour mieux prendre en compte les apports humains et intellectuels de l'étranger.*

Chaque jour, le big data nous révèle un peu plus la pluralité et l'évolution constante de nos identités individuelles et collectives. Au-delà des frontières, nous sommes une humanité connectée et diverse.

Le ministère des Affaires étrangères est aux premières loges de cette révolution des données qui questionnent chaque jour notre appartenance aux nations et donc la cohérence des politiques d'intégration. Nous voulons porter des messages d'apaisement et créer des méthodes d'inclusion nouvelles, plus différencielles et collaboratives, avec les nouveaux arrivants.

L'objectif du quinquennat est de proposer un vaste chantier international de réécriture des documents cadres de la migration pour mieux prendre en compte les apports humains et intellectuels de l'étranger, ainsi que renforcer un sentiment d'appartenance commune au territoire de vie.

**Utiliser le plein potentiel des data pour questionner puis revoir, les politiques nationales d'inclusion des nouveaux arrivants.**

## **LE LIVRE BLANC DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**

« 53 PROPOSITIONS D'EXPERTS POUR RENDRE LE MONDE MEILLEUR »

ÉDITÉ EN JUIN/ 2019 PAR UNIVERCAST

SAS AU CAPITAL DE 99 000 EUROS - RCS VERSAILLES B 788 999 977

4 VILLA CLAPEYRON - 78100 SAINT GERMAIN EN LAYE

TÉL : 09 72 42 00 43 - info@carenews.com

## Remerciements

Mérodie Bourger, Raphaëlle Lavorel, Sedera Ranaivoarinosy  
et toute l'équipe de Carenews.

Un merci sincère à toutes les personnes de l'écosystème qui ont donné  
de leur temps pour que ce livre voie le jour.

## Crédits Photo

Antoine Antoniol pour Institut Télémaque, Claire Rothiot pour La Fonda,  
Convergences, Droits d'Urgence, Éloïse Vene pour HelloAsso, Encore  
Magazine, Fondation des Femmes, Fred Pierre pour Vivre FM, Jonathan  
Paciullo pour MuMo, Laëtitia Stiffing pour Ticket for Change, La  
Tribune, Ljubisa Danilovic pour Fondation Abbé Pierre, Numa New York,  
Pro Bono Lab, Surfrider Foundation, To Good To Go, YourVoice.



# LE MÉDIA DES ACTEURS DE L'ENGAGEMENT

carenews 